

Coopération transfrontalière

Programme de Coopération Territoriale Européenne Italie-France "MARITIME" 2021-2027

« OBSTACLES, POTENTIELS, DEFIS : PREMIERS ÉLÉMENTS POUR LA STRATÉGIE DU PROGRAMME »

Juin 2020

INDEX

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE :	4
OBSTACLES, POTENTIELS ET DEFIS. LE BRAINSTORMING DES TERRITOIRES	4
1 Commentaires des délégations : données quantitatives globales	4
2 Objectif stratégique 1 (OS1) : synthèse des contributions.....	6
3 Objectif stratégique 2 (OS) : synthèse des contributions	11
4 Objectif stratégique 3 (OS 3) : Résumé des contributions	22
5 Objectif stratégique 4 (OS 4) : Synthèse des contributions.....	27
6 Résumé de l'évaluation objectif stratégique 5.....	35
7 Interreg Specific Objective (ISO) 1- "Better cooperation governance": synthèse des contributions	41
8 Interreg Specific Objective (ISO) 2: "A safer and more secure Europe": "synthèse des contributions	43
DEUXIÈME PARTIE	45
LES DÉFIS DU NOUVEAU PROGRAMME : PRIORITÉS	45
1 Avant-propos	45
2 Identifier les priorités : la méthode proposée.....	47
3 Propositions de stratégie pour l'OS. 1 "Une Europe plus intelligente"	48
4 Propositions de stratégie pour l'OS. 2 « Une Europe plus verte ».....	51
5 Propositions de stratégie pour l'OS. 3 " Une Europe plus connectée "	55
6 Propositions de stratégie pour l'OS. 4" Une Europe plus sociale "	58
7 Propositions de stratégie pour l'OS. 5 « Une Europe plus proche de citoyens »	62
8 Hypothèse stratégique pour Interreg Specific Objective (ISO) 1: "Better cooperation governance"	64
9 Hypothèse stratégique pour Interreg Specific Objective (ISO) 2: "A safer and more secure Europe"	66

INTRODUCTION

Ce document représente :

- Une synthèse raisonnée des obstacles, potentiels et défis de l'espace de coopération, par objectifs stratégiques et objectifs spécifiques correspondants, tels qu'identifiés par les territoires à partir des orientations stratégiques recueillies dans le Document d'orientation 1 (première partie).
- Une suggestion de scénarios possibles pour chaque objectif stratégique (y compris les objectifs spécifiques 1 et 2 d'Interreg) qui sert de base à l'orientation stratégique du programme, à partir des défis proposés par les territoires (deuxième partie).

Ce document :

- A été élaboré à partir des données reçues des délégations à la suite de la Task Force 1.
- Est basé sur les derniers acquis de la négociation. Plus précisément :
 - Les formulations utilisées pour les objectifs stratégiques sont celles de l'entente commune provisoire figurant dans le rapport intérimaire de la présidence ST 14962/19 du 13.12.2109, dont le COREPER a pris note le 18 décembre 2019 ;
 - Les formulations utilisées pour les objectifs spécifiques sont celles du mandat de négociation partiel approuvé par le COREPER le 15 février 2019, confirmé dans le rapport intérimaire de la présidence ST 14958/19 du 13.12.2109, reconnu par le COREPER le 18 décembre 2019 ;
 - Les formulations utilisées pour les objectifs spécifiques d'Interreg sont celles du mandat de négociation partiel approuvé par le COREPER le 29 mai 2019, confirmé dans le rapport d'avancement de la présidence ST 14960/19 du 13.12.2109, reconnu par le COREPER le 18 décembre 2019.
 - Dans le présent document, les observations des délégations ont été résumées en vue d'éviter les chevauchements le cas échéant et de faciliter la lecture. La liste complète des observations, telles qu'elles ont été formulées par les délégations, est en tout cas disponible dans la base de données générale sous les objectifs stratégiques et spécifiques.

Il sera de la responsabilité de l'autorité de gestion de maintenir à jour la documentation du programme avec tout changement qui pourrait survenir dans les textes réglementaires jusqu'à la fin des négociations".

PREMIERE PARTIE : OBSTACLES, POTENTIELS ET DEFIS. LE BRAINSTORMING DES TERRITOIRES

Cette première partie du document contient les principaux éléments qui ressortent des travaux d'analyse effectués sur les données reçues des délégations à la suite de la Task Force 1.

D'un point de vue méthodologique, les étapes choisies pour la collecte et le traitement des données, sont les suivantes-

- Les délégations ont été invitées à exprimer leurs points de vue - en termes d'**obstacles, d'opportunités et de défis**, concernant la zone transfrontalière - pour chacun des objectifs stratégiques prévus dans la nouvelle programmation 2021-2027.
- Les objectifs stratégiques et spécifiques ont été "opérationnalisés". Un certain nombre de **domaines thématiques** ont, donc, été déduits.
- Une **base de données** a été créée dans laquelle les observations ont été cataloguées : par délégation, obstacle, potentiel, défi, objectif stratégique (d'or en avant OS), objectif spécifique (d'or en avant os), mot-clé.
- Les données ont été **regroupées** à l'aide de tableaux pivot

Ce document représente une relecture "raisonnée" des données collectées dans la base de données, des objectifs stratégiques 1,2,3,4,5 et des Interreg Specific Objectives (ISO) 1 et 2 de la programmation 2021-2027.

1 Commentaires des délégations : données quantitatives globales

Les délégations ont exprimé un total de 656 commentaires, dont 215 étaient des obstacles, 221 des potentiels et 204 des défis.

Tableau 1 commentaires par délégation

Délégation	
Corse	138
Ligurie	59
Provence-Alpes-Côte d'Azur	106
Sardaigne	134
SM Italie	13
Toscane	206
Totale	656

L'OS1 a recueilli 127 observations, l'OS2 254, l'OS3 57, l'OS4 105, l'OS5 a recueilli 94 observations. En détail, en ce qui concerne les OS1, OS2, OS3, OS4, OS5, les délégations se sont exprimées comme suit :

OS/Délégation	Obstacle	Potentiels	Défis	Total
OS.1	50	41	36	127
Corse	6	5	5	16

Liguria	6	1	5	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	11	6	21
Sardegna	19	10		29
SM Italia	1		1	2
Toscana	14	14	19	47
OS.2	79	96	79	254
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1			1
Corse	28	47	23	98
Liguria	8		5	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	12	9	38
Sardegna	10	19	20	49
SM Italia	1	1	1	3
Toscana	14	17	21	52
OS.3	21	20	16	57
Corse	3	5	3	11
Liguria	2	3		5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	3	4	8
Sardegna	5	3		8
EM Italia			1	1
Toscana	10	6	8	24
OS.4	33	28	44	105
Corse	2	3	3	8
Liguria	1	3	10	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	7	8	22
Sardegna	4	5		9
EM Italia	1		2	3
Toscana	18	10	21	49
OS.5	30	36	28	94
Corse		2	2	4
Liguria	2	3	5	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	2	6	9
Sardegna	18	18		36
EM Italia	1	1	2	4
Toscana	8	10	13	31
Total	213	221	203	637

Tableau 2- Contributions des délégations par OS (excepté ISO1)

2 Objectif stratégique 1 (OS1) : synthèse des contributions

OS1 "A smarter Europe by promoting innovative and smart economic transformation"

L'objectif stratégique 1(OS1) est atteint grâce aux objectifs spécifiques (os) suivants :

- (i) *enhancing research and innovation capacities and the uptake of advanced technologies;*
- (ii) *reaping the benefits of digitisation for citizens, companies and governments*
- (iii) *enhancing growth and competitiveness of SMEs, including by productive investments; (COREPER)*
- iv) *developing skills for smart specialisation, industrial transition and entrepreneurship;*

Les premiers résultats pour chaque objectif spécifique sont énumérés ci-dessous.

OS/os	obstacle	potentiels	défis	Total
OS.1	50	41	36	127
os.1.i	3	4	2	9
os.1.ii	4	1	2	7
os.1.iii	26	26	23	75
os.1.iv	17	10	9	36
Total	50	41	36	127

Tableau 3 - OS1_ Contributions OS /os

Soutien à l'innovation et à la recherche (os i)

Obstacles

En matière de *recherche et développement*, les obstacles mis en évidence par les délégations concernent : une faible propension générale des acteurs économiques à investir dans la R&D et une faible propension à *innover*.

Potentiels

En termes de *recherche et de développement*, les délégations soulignent :

- La présence d'une excellence scientifique de haut niveau dans les domaines suivants : biotechnologie bleue, énergie, TIC, biomédecine, sciences de la vie, chimie verte, aérospatiale, sécurité, pour n'en citer que quelques-uns.
- La présence de secteurs de niche qui, s'ils bénéficient d'un soutien approprié en termes de recherche et de développement, peuvent atteindre la maturité technologique.

Secteurs mentionnés : économie bleue, économie verte (énergie éolienne, thalassothérapie), TIC, biomédecine, sciences de la vie, chimie verte, aérospatiale, sécurité, alimentation, transport, construction, robotique, *silver economy*, sécurité et protection.

Connectivité et numérisation (os ii)

Obstacles

Il ressort des données recueillies sur la base des observations des délégations que la *capacité de connectivité et de numérisation n'est pas adéquate par rapport* à la tendance de la mondialisation. Cet obstacle est perçu comme tel tant au niveau des administrations que des entreprises. La zone est également affectée par une tendance générale liée au vieillissement de la population qui pourrait préfigurer un problème d'inclusion de ce segment de la population.

Potentiels

Il existe un fort potentiel, notamment en ce qui concerne le tourisme numérique, compte tenu des scénarios de santé post-COVID19.

Défis

Les délégations souhaitent :

- Une plus grande numérisation des entreprises,
- L'introduction d'outils numériques pour faciliter l'inclusion des citoyens et la communication avec les administrations.

Croissance durable et compétitivité (os iii)

Obstacles

Les délégations soulignent, entre autres :

- Les coûts de l'insularité, pénalisant les PME (transport, énergie, accès au crédit),
- Petite taille de tous les différents secteurs de la production
- La question de la dimension des entreprises qui se reflète dans la (faible) compétitivité.
- La faible propension au changement due à des difficultés objectives d'ordre organisationnel et culturel (internationalisation, investissements),
- Production à faible intensité technologique,
- Disparités territoriales (difficultés de mobilité interne pour le travail),
- Manque de liquidités
- Une faible propension du tissu productif à l'agrégation et à la collaboration, en particulier des PME et des microentreprises.

On constate également un taux élevé de chômage et de précarité et une culture entrepreneuriale encore peu orientée vers la création de réseaux et de chaînes de valeur et de synergies pour la participation conjointe aux appels d'offres.

Les activités économiques, surtout dans l'arrière-pays, sont limitées au tourisme, à la restauration, à l'artisanat et à la pêche. L'accès des activités économiques aux débouchés maritimes conduit à une réflexion sur les impacts sur le climat et l'environnement.

Potentiels

En termes de *compétitivité*, ils émergent :

- Des bonnes pratiques territoriales locales pour relancer les activités entrepreneuriales dans les secteurs innovants et l'industrie créative
- La présence dans les territoires de jeunes ayant des compétences numériques et linguistiques qui peuvent relever et soutenir les défis de l'internationalisation
- La présence de "zones économiques spéciales", surtout dans la zone portuaire, capables de stimuler le développement et les investissements externes.
- Le développement de l'agro-industrie avec un bon niveau de compétitivité et de collaboration entre les entreprises, les centres de recherche et les filières de production
- La prolifération des secteurs économiques et commerciaux maritimes (commerce de détail, transport et logistique, défense, énergie, tourisme, navigation de plaisance, réparation et entretien des navires, radoub, pêche et aquaculture) et liés à l'économie bleue (biotechnologie bleue, énergie marine, construction navale, surveillance maritime et énergie éolienne)
- Les secteurs stratégiques régionaux, notamment la sécurité maritime, les ressources biologiques marines, les ressources marines et nautiques, le développement

environnemental et côtier, les ressources énergétiques marines et les ports, les infrastructures, le transport maritime et la défense

En termes de *recherche et de développement*, il est signalé :

- La prise en considération des filières du futur : Silver Economy, numérique également en relation avec les filières traditionnelles.

En termes d'*innovation*, les industries maritimes et d'autres secteurs tels que l'énergie éolienne flottante, la thalasso-thermie, le traitement de la pollution ou le génie côtier sont en plein essor.

Sur le thème des *pôles et des clusters* :

- La présence de réseaux et de clusters régionaux et interrégionaux dans les secteurs transfrontaliers prioritaires (économie bleue et verte) et dans les secteurs de haute technologie.
- Stratégies publiques pour soutenir les processus d'agrégation dans les Clusters et Réseaux présents dans les territoires du programme.
- Une coopération prometteuse entre laboratoires publics et privés dans des secteurs innovants (biotechnologie bleue, sûreté et sécurité, robotique sous-marine, restauration écologique),
- Des actions visant à renforcer les incubateurs et les synergies entre les entreprises, les universités, les secteurs de la recherche et les agences régionales.

En termes de *croissance durable*, les délégations mettent en évidence, entre autres :

- Une attention accrue aux questions environnementales et à la durabilité de la production agricole et alimentaire
- Une modification des modes de consommation plus attentive à la salubrité, à la fraîcheur et à la durabilité de la production
- Une attention particulière à l'économie circulaire (par exemple dans le secteur agro-industriel)
- une utilisation et une conservation plus soigneuses des ressources marines avec des approches d'écologie industrielle et territoriale
- Une croissance des industries innovantes à forte approche environnementale
- La croissance de secteurs spécifiques : Environnement-Agroindustrie-Artisanato-Archeologie / Histoire
- La multiplication des initiatives de soutien aux coopératives communautaires (financement de projets pilotes, d'initiatives expérimentales, d'actions de valorisation des biens communs)
- La caractérisation du territoire des entreprises à vocation nautique et de l'économie bleue

Défis

En termes de *compétitivité*, les délégations souhaitent, entre autres :

- Le soutien et la promotion des start-ups
- Le renforcement du secteur de l'économie bleue et des services liés aux infrastructures d'accueil (ports de plaisance, ports polyvalents, points d'amarrage).
- Soutenir la compétitivité des entreprises, l'attractivité des territoires et la capacité à renforcer la présence des PME dans les chaînes de valeur ainsi que sur les marchés étrangers.
- Favoriser la compétitivité des PME et leur internationalisation en structurant des actions collectives communes de formation, d'internationalisation pour favoriser le progrès de tous les territoires de la zone

- Un soutien accru aux filières mécanique et agroalimentaire
- La nécessité de développer les ports sur les axes du transport maritime
- Des actions prioritaires dans l'économie bleue en mettant l'accent sur la dimension environnementale
- Promouvoir le développement du secteur agroalimentaire de manière durable, qualitative et multifonctionnelle
- La définition de modèles de gouvernance pour le développement par le biais des politiques spécifiques pour la gestion de l'industrie du tourisme
- Encourager la présence des jeunes dans les entreprises et les institutions publiques afin de rendre plus innovatrice et efficace l'activité de ces derniers.

En ce qui concerne les *PME*, les délégations demandent que des mesures efficaces soient prises pour faciliter l'accès des *PME* au crédit et pour promouvoir des produits de haute qualité dans le secteur manufacturier

Compétences, stratégies et spécialisations (os iv)

Obstacles

En termes de *compétitivité*, les délégations notent :

- Un lien insuffisant entre l'enseignement universitaire et le marché du travail.
- Une demande de personnel spécialisé dans les TIC de la part des entreprises, à laquelle les universités ne sont en gré de satisfaire que partiellement.
- Une mauvaise intégration des technologies numériques dans l'économie et un faible niveau de compétences électroniques (commerce électronique, paiements électroniques)
- .
- Une faible présence dans les entreprises de jeunes (qui sont plus familiers avec les outils numériques.)
- Une culture managériale insuffisante dans les secteurs traditionnels, qui se traduit par un faible investissement dans les TIC.
- Le manque d'éducation postuniversitaire et haute formation ;
- Des difficultés pour les investisseurs potentiels (y compris les instituts de crédit) à évaluer les projets d'investissement RSI en termes de rentabilité ;
- le manque de compétences numériques des microentreprises et des PME.
- L'absence de liens institutionnels entre les organismes et leur rôle dans le développement économique ;
- Le manque d'experts en TIC dans les entreprises

En termes de *spécialisation intelligente*, les délégations notent la nécessité d'un plus grand alignement des secteurs économiques communs sur les stratégies régionales « S3 » aux fins d'un développement intégré de la zone de coopération

En termes de *stratégie*, les délégations constatent :

- La permanence des problèmes traditionnels liés au secteur du tourisme (saison estivale, forte concentration territoriale, des liaisons aériennes et maritimes limitées)
- Le manque d'identification, au niveau stratégique, des segments prometteurs liés à l'économie et aux secteurs maritimes malgré la présence d'un tissu économique déjà opérationnel dans ces segments
- La fragilité du secteur du tourisme en raison du changement climatique
- Un faible niveau d'interaction entre les institutions locales et le système des entreprises

Potentiels

En termes de *compétences*, les délégations indiquent :

- L'amélioration des compétences électroniques des microentreprises et des PME
- L'existence de formes de support aux entreprises pour l'acquisition de services de soutien au business en vue d'une plus grande internationalisation et compétitivité
- L'existence de synergies entre les chambres de commerce, les associations et les citoyens pour le renforcement des compétences internes des entreprises, en particulier en ce qui concerne les processus d'innovation.
- La présence d'infrastructures de formation pour soutenir le développement des entreprises innovantes

En termes de *stratégie*, les délégations indiquent :

- Une bonne vitalité du secteur du tourisme dans certaines régions, bien qu'avec une saisonnalité évidente.
- L'existence de projets pilotes basés sur des modèles innovants dans le domaine du tourisme
- Mise en œuvre d'activités pour l'amélioration et la promotion d'une offre touristique innovante et durable afin d'améliorer le nombre d'arrivées de touristes
- La création de marques touristiques communes

Défis

En termes de *compétences*, les délégations insistent sur :

- La création et/ou la consolidation de réseaux transfrontalières/centres de compétences, spécialisés par filières et qui, entre autres :
 - o Fournissent des services qualifiés et sectoriels aux entreprises et start-ups
 - o Promeuvent des projets communs orientés vers le transfert de technologie en faveur des MPM.
- Renforcer l'accessibilité du crédit dans l'espace de coopération en apportant un soutien aux entreprises
- Soutenir les entreprises ayant un potentiel de scalabilité plus élevé grâce à des services de soutien spécialisés
- Améliorer les compétences numériques des microentreprises et des PME
- La promotion et la diffusion de la connaissance des services qualifiés
- Une activité de scouting visant à la promotion des meilleures idées entrepreneuriales.
- Des actions collectives communes de formation, d'internationalisation pour favoriser le progrès de tous les territoires de la zone

En termes d'esprit d'*entreprise*, les délégations indiquent :

- Le soutien et la collaboration entre les entreprises et les centres de compétence pour soutenir le développement d'entreprises innovantes
- Le financement de réseaux pour la fourniture de services aux entreprises

En termes de *stratégie*, les délégations proposent :

- Une mise en œuvre du plan d'action du contrat pour le secteur du tourisme de croisière
- Un équilibre territorial en termes de complémentarité des zones du territoire afin de faire ressortir leur interdépendance et de créer un système
- L'introduction et le développement du thème de la "résilience transformative"

3 Objectif stratégique 2 (OS) : synthèse des contributions

OS2 - A greener, low-carbon and resilient Europe by promoting clean and fair energy transition, green and blue investment, the circular economy, climate adaptation and risk prevention and management (COREPER)

L'objectif 2 est divisé en objectifs spécifiques suivants :

- (i) promoting energy efficiency measures and reducing greenhouse gas emissions (COREPER)
- (ii) promoting renewable energy
- (iii) developing smart energy systems, grids and storage at local level outside TEN-E; (COREPER)
- (iv) promoting climate change adaptation, risk prevention and disaster resilience;
- (v) promoting sustainable water management;
- (vi) promoting the transition to a circular economy;
- (vii) enhancing nature protection and biodiversity, green infrastructure in particular in the urban environment, and reducing pollution; (COREPER)
- (viii) promoting sustainable multimodal urban mobility (COREPER)

Les résultats pour chaque objectif spécifique sont énumérés ci-dessous.

OS/os	Obstacle	Potentiels	Défis	Total
OS.2	79	96	79	254
os.2.i	3	4	4	11
os.2.ii	7	15	3	25
os.2.iii		1	1	2
os.2.iv	41	31	18	90
os.2.v	4	3	1	8
os.2.vi	6	4	18	28
os.2.vii	16	33	19	68
os.2.viii	2	5	15	22

Tableau 4- Contributions par « os »

Les mesures d'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (os i)

Obstacles

Note des délégations :

- La dépendance persistante à l'égard des sources d'énergie fossile pose des risques pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique, en particulier pour les îles de la zone transfrontalière.
- Des bâtiments anciens et énergivores.
- La mobilité privée est encore fortement utilisée au détriment des transports publics.

Potentiels

En ce qui concerne le potentiel, les délégations soulignent, entre autres :

- L'existence de projets expérimentaux pour la "création de communautés énergétiques" dans les zones portuaires dont le but c'est promouvoir l'efficacité énergétique.
- L'existence d'innovations de processus, de produit et de technologies, utiles pour promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.
- Des partenariats public-privé et des entreprises de services énergétiques capables de maximiser l'effet de levier de la contribution de la politique de cohésion.

Les défis :

Les délégations souhaiteraient, entre autres :

- La promotion de mesures d'efficacité énergétique (avec une référence particulière aux projets expérimentaux pour la création de "communautés énergétiques" dans les zones portuaires ayant une dimension "intéressante").
- Le soutien aux projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments, les structures et les équipements publics (y compris l'éclairage public), en introduisant des innovations de processus, des produits et des technologies, utiles pour accroître l'efficacité des interventions.
- La promotion et l'utilisation de partenariats public-privé et de sociétés de services énergétiques pour maximiser l'effet de levier de la contribution de la politique de cohésion.

Promouvoir les énergies renouvelables durables (os ii)

Obstacles

Dans ce contexte, les délégations soulignent notamment :

- Le faible développement des énergies alternatives
- Les caractéristiques morphologiques et structurelles du territoire comme frein à la transition énergétique
- Une importante dépendance aux importations de combustibles fossiles.
- Manque de clarté des dispositions financières visant à soutenir la transition énergétique
- Faible implication des catégories économiques, du troisième secteur et des citoyens dans la programmation des actions concernées.

Potentiels

Les délégations mettent en évidence, entre autres :

- Un certain nombre de facteurs favorisant le développement des énergies renouvelables : la mer, le bois, le soleil, le vent, l'eau, les déchets, etc.
- Un réseau de recherche et d'innovation qui favorise le développement des énergies renouvelables (universités, campus d'entreprises, plateformes, etc.).
- Existence de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables au niveau national et européen.
- Soutien et promotion du secteur de l'énergie par les politiques européennes et nationales (voir les objectifs ambitieux fixés par l'UE pour 2020 et 2050 et les lignes directrices de la stratégie énergétique nationale).
- Le potentiel de la transition énergétique

Défis

Les défis demandés par les délégations concernent, entre autres :

- L'économie bleue durable: les énergies marines peuvent assurer une transition énergétique réussie dans la zone transfrontalière et soutenir le bouquet énergétique.
- des formes de soutien à l'amélioration de l'utilisation des énergies renouvelables par les entreprises opérant dans les zones portuaires (en liaison éventuelle avec l'OS1)

Développer des systèmes, réseaux et installations intelligents de stockage de l'énergie (os iii)

Obstacles :

- Une transition énergétique entravée par les caractéristiques structurelles du territoire

Potentiels :

- Présence d'un réseau de télécommunications qui couvre l'ensemble du territoire régional et qui pourra constituer le support informatique pour la réalisation du Smart Grid

Défis

- Mise en place d'un réseau intelligent et de colonnes de charge dans la zone portuaire (connexion avec l'OP3)

Adaptation au changement climatique, la prévention des risques, et la résilience écosystémique (os. iv)

Obstacles

Les réactions des délégations sont ciblées notamment, sur :

- La vulnérabilité aux impacts du *changement climatique* (érosion côtière, incendies, phénomènes météorologiques extrêmes). Le changement climatique et ses effets induits sont souvent traités par des mesures exceptionnelles ou par des interventions ex post visant à rétablir la dimension précédente, alors qu'ils nécessiteraient des mesures préventives et une réponse globale intégrée et efficace.
- L'absence de protocoles communs d'action au niveau transfrontalier pour la *gestion des risques*.
- Le manque d'homogénéité des niveaux de compétence au niveau institutionnel pour la gestion des risques,
- L'absence sur les territoires de connaissances, de planification et de mise en œuvre adéquates d'actions en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, également par le biais de synergies entre les secteurs public et privé.
- Le dépeuplement des zones de collines et de montagnes, qui entraîne avec le temps l'abandon de toutes les pratiques agronomiques et sylvicoles. Le résultat est de rendre les territoires vulnérables aux incendies..
- Le nombre élevé d'événements malveillants ou coupables.
- La présence de zones fortement anthropisées qui génèrent un risque d'inondation élevé. Parmi les causes : l'enlèvement indiscriminé des sédiments des plages émergées ou submergées, l'expansion de l'urbanisation des côtes, le développement très rapide du réseau de ports touristiques en particulier dans les îles, l'impact à long terme résultant de la

réduction des apports solides des cours d'eau en raison de la construction de barrages ou de l'enlèvement des sédiments dans le lit du fleuve.

- La diminution du nombre des effectives chargés de la prévention des incendies.
- Du point de vue de la *résilience des écosystèmes*, il existe une culture du risque insuffisamment partagée

Potentiels

- Les instruments mis en place par les différentes régions de la zone transfrontalière peuvent offrir un bon point de départ (par exemple, le SRACC - Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique en Sardaigne, et le SRADETT -Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, de la Région Provence- Alpes- Cote d'Azur).
- Sensibilisation des personnes vivant dans des zones marginales, rurales, intérieures et insulaires aux problèmes liés au changement climatique e aux risques naturels.
- Les travaux de recherche qui ont été financés dans le cadre de la programmation 2014-2020.
- La disponibilité de systèmes de surveillance au niveau transfrontalier, pour la gestion de la sécurité en mer, des situations d'urgence en mer et dans les ports, financés dans le cadre des programmes CTE.
- Actions de sensibilisation et de protection civile
- La création d'un observatoire commun pour le suivi du transport des marchandises dangereuses.
- Des ateliers communs pour améliorer les compétences des travailleurs en matière de sécurité de la navigation dans la gestion des situations d'urgence.
- En ce qui concerne la *résilience des écosystèmes*, les autorités locales italiennes et françaises sont actives dans la confrontation constante sur le territoire avec les entreprises, le secteur tertiaire et les citoyens à la recherche de solutions pour maintenir le territoire et garantir des services de manière efficace et durable. Les interventions réalisées ou en cours ont permis de faire face conjointement aux risques et menaces environnementaux communs à l'espace de coopération, notamment pour améliorer la capacité des institutions publiques à s'adapter au changement climatique et à prévenir et gérer les risques. Exemples : Plans d'adaptation urbaine et Convention des maires ; profils climatiques ; systèmes d'alerte précoce et surveillance des risques ; actions de sensibilisation de la population., etc.

Les défis :

- Un espace transfrontalier résilient au changement climatique
- En ce qui concerne les risques naturels : améliorer la culture du risque des différents groupes cibles dans la région ; capitaliser et partager les informations, les outils et l'expérience sur les risques ; développer des outils d'alerte pour optimiser la gestion des crises ; promouvoir une planification urbaine plus résistante aux risques naturels.
- Plus spécifiquement sur le risque incendie, il est proposé de : poursuivre le travail entrepris sur la diffusion de la culture du risque incendie ; Assurer le maintien des moyens dédiés à la prévention et à la lutte contre les incendies ; Encourager la prise en compte de la réglementation et de la prévention incendie dans la planification (obligations légales de déblaiement, de " mise à disposition " par exemple) ; mettre en service et maintenir les

avions utilisées pour la lutte contre les incendies et les maintenir à proximité du territoire régional.

- Sur les risques d'inondation : développer et diffuser des outils de surveillance et d'anticipation ; promouvoir la synergie entre l'eau, la biodiversité, les risques et les politiques économiques".
- Sur l'érosion côtière : stratégies intégrées de communication et d'éducation environnementale pour la diffusion des principes de gestion intégrée des zones côtières ; la gestion intégrée des zones côtières afin d'éviter que la bande côtière soit considérée comme un lieu de développement et de croissance en expansion continue ; la convergence entre les intérêts économiques et la protection des ressources immatérielles, du paysage, du naturel et de la biodiversité.
- Des interventions visant à prévenir d'éventuels dommages aux structures et infrastructures du territoire
- Soutenir les communautés locales dans la mise en œuvre de stratégies et de travaux de lutte contre l'érosion/la submersion et de contrôle des inondations
- Investissements pour le développement des systèmes TIC pour une navigation sûre et pour la création de systèmes communs de surveillance contre l'ensablement des ports.
- Interventions axées sur des actions de gouvernance qui permettent l'application de mesures communes et partagées d'intervention ; sur le financement des infrastructures nécessaires à la prévention des risques (à la fois des investissements structurels pour renforcer les réseaux de surveillance et des interventions pilotes).
- Renforcer la culture de la durabilité et de la responsabilité environnementale chez les opérateurs économiques pour qu'ils s'adaptent au changement climatique et économique.
- La résilience des systèmes de production aux phénomènes naturels : la résilience des structures et des infrastructures aux phénomènes naturels

[l'eau et sa gestion durable \(os v\)](#)

Obstacles

- Obsolescence des infrastructures de services d'eau intégrés et multisectoriels, en particulier les déversoirs et les réservoirs artificiels.
- Faible niveau d'efficacité dans la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine. Plus de 50 % de l'eau alimentant le réseau de distribution est dispersée.
- Les masses d'eau fluviales divisées par classe d'état écologique sont à 18% en mauvais état et à 2% en très mauvais état.
- Forte variation saisonnière et territoriale de l'approvisionnement en eau et insuffisance des zones de stockage

Potentiels

- Des ressources en eau abondantes et de bonne qualité
- Outils et mesures visant à améliorer la gestion de l'eau en cours dans les régions de la zone transfrontalière

Défis

- Développement de la gestion des ressources en eau et des installations de stockage de l'eau à petite échelle (réservoirs à flanc de coteau pour divers usages - agriculture, eau potable, lutte contre l'incendie et énergies renouvelables).

[La transition vers une économie circulaire \(os vi\)](#)

Obstacles

- La filière de recyclage des déchets présente encore des valeurs de recyclage insuffisantes.
- Le passage à des modèles économiques circulaires perçus comme un coût, tant par les systèmes publics que privés, ce qui affecte leur adoption et leur développement (ce qui réduirait leurs coûts).
- Manque de connaissance des matériaux les plus respectueux de l'environnement, difficultés d'approvisionnement, coûts élevés.
- Le poids important des fournisseurs sur le choix des matériaux et donc sur les solutions proposées.
- Difficultés à recruter une main-d'œuvre particulièrement qualifiée.

Potentiels

- Les opportunités offertes par les stratégies "Zéro Déchet" pour limiter la production de déchets sur le modèle de Saint-Pierre et Miquelon, de la Sardaigne ou de la Réunion.
- Toutes les régions de la zone transfrontalière ont mis en œuvre des interventions réglementaires ou politiques dans des domaines liés à l'économie circulaire.
- Plusieurs expériences déjà actives dans le domaine de l'économie circulaire dans les territoires de la zone transfrontalière, avec des résultats très positifs et reproductibles
- Une filière de traitement des déchets issus de la démolition des bateaux est en cours de mise en place (en attente d'autorisation),
- Opportunités économiques pour réduire les importations et viser l'autosuffisance alimentaire en favorisant la lutte contre la production de déchets (emballages)

Défis

Les délégations l'estiment pertinent :

- Repartir du cycle de production des biens et services pour analyser la chaîne de valeur dans une économie circulaire. Des matières premières à la consommation et à la réutilisation/recyclage (aux fins de pouvoir intervenir dans les différentes phases en vue d'une utilisation efficace des ressources).
- Valoriser les expériences sur l'optimisation de l'utilisation des ressources en termes de symbiose industrielle plutôt que d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
- Déclencher le cercle vertueux des chaînes de la valeur circulaire pour l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité des citoyens et le développement d'actions transversales pour accroître la sensibilisation et optimiser la filière.
- Renforcer les compétences technico-scientifiques des opérateurs (tant publics que privés) par un processus d'accompagnement sur le terrain qui conduit à l'expérimentation de solutions améliorées du point de vue environnemental, social et sanitaire.
- Renforcer l'échange de flux de matières (résidus de produits, déchets, etc.) à destination et en provenance des entreprises de la zone de coopération
- La création de filières au sein de l'économie circulaire : la récupération et le recyclage des déchets et débris issus de la pêche, de l'aquaculture et des activités de loisirs et leur réadmission dans le cycle de production (nouveaux matériaux et produits à usage énergétique).
- La mise en place d'infrastructures et de mesures visant à prévenir et à atténuer la pollution due aux déchets collectés en mer (par exemple, les plastiques).

La biodiversité et le patrimoine naturel, les infrastructures vertes en particulier dans les zones urbaines et la réduction de la pollution, (os.vii)

Obstacles

- Biodiversité
 - L'état de conservation des habitats dans certaines zones du territoire transfrontalier n'est pas optimal. Les principales menaces concernent la fragmentation due à des phénomènes tels que : les incendies, l'urbanisation discontinue, la présence de décharges abandonnées, la pollution des eaux internes, marines et souterraines, le surpâturage, la déforestation, etc.
 - L'augmentation des espèces exotiques envahissantes constitue une menace sérieuse pour les écosystèmes. Le problème est reconnu comme une cause majeure de la perte de biodiversité mondiale, avec des risques qui s'étendent à l'économie et à la santé humaine.
- Déchets
 - Un fort impact environnemental dans la gestion des déchets
 - La saturation des sites de traitement des déchets
 - Des capacités insuffisantes dans la gestion des déchets industriels
 - La présence de pollution sonore générée par les infrastructures portuaires
 - La quantité importante de déchets en mer ou dans les ports résultant de : la mauvaise gestion et collecte des déchets, le manque d'infrastructures, le manque de connaissances sur les conséquences graves pour l'habitat naturel, le manque d'information et de sensibilisation des utilisateurs du port, la gestion désorganisée des déchets (en particulier pour le stockage et l'élimination).

- Nécessité d'améliorer les pratiques de réutilisation transfrontalière de la fraction organique
- Le patrimoine naturel :
 - Une mauvaise gestion des forêts
 - Complexité de l'équilibre entre la préservation du capital naturel de la zone et sa promotion et son développement, également à des fins économiques
 - Augmentation de la population résidente et de transit en raison du tourisme de masse.
 - Le manque de données constamment mises à jour au niveau transfrontalier permettant de faire le monitoring de la situation environnementale.

Potentiels

- Biodiversité
 - La mer Méditerranée est l'un des 34 points chauds de la biodiversité sur la planète, un point chaud de la biodiversité particulièrement menacé par le changement climatique. Elle abrite une faune et une flore d'une richesse exceptionnelle, concentrée dans les profondeurs entre la surface et cinquante mètres. La prairie de posidonies et le coralligène sont les 2 principaux écosystèmes.
 - Les écosystèmes côtiers remplissent des fonctions de régulation essentielles : séquestration du carbone, protection des plages contre l'érosion, rôle de nurserie, zones de reproduction... La combinaison de ses services écosystémiques fait de la prairie de posidonies l'écosystème le plus utile de la planète.
- Patrimoine naturel
 - Une solide connaissance des écosystèmes grâce à la présence d'acteurs de la recherche
 - Une gouvernance forte en matière de gestion des ressources
 - Développement de l'écotourisme (hébergements touristiques éco-labellisés, circuits touristiques éco-labellisés).
 - Opportunités à saisir pour améliorer la gestion des ressources.
 - Des projets territoriaux qui pourraient intégrer les défis de l'économie bleue.
- Pollution
 - Des projets vertueux au niveau régional pour la création de chaînes de collecte des déchets en mer qui permettent, lorsque cela est possible, la récupération des déchets et, alternativement, leur élimination dans des installations appropriées ;
 - Protocoles sur l'élimination des plastiques pour promouvoir des alternatives à l'utilisation des bouteilles en plastique, par exemple dans les établissements de bains.
 - Présence de projets de durabilité dans les zones portuaires dans le but de : réduire la pollution sonore ; réaliser des interventions en matière de gestion des déchets et des résidus ; réalisation de plans d'action communs contre l'envasement dans les ports ;
 - Observatoire transfrontalier pour la surveillance de la qualité de l'air dans les ports de la région de la mer Tyrrhénienne supérieure

Défis

- Biodiversité
 - Réalisation de projets transfrontaliers pour la conservation des espèces sauvages menacées ;

- Création de réseaux régionaux et transfrontaliers pour la conservation des espèces, tels que ceux pour la protection des mammifères et des tortues marines
- Patrimoine naturel
 - Promouvoir la préservation de l'environnement et la limitation de la pression humaine
 - Protéger, préserver et améliorer le capital naturel de la zone maritime transfrontalière par des actions globales associant les institutions publiques, les catégories économiques, le troisième secteur et les citoyens
 - Promouvoir la création de zones marines protégées avec des outils de gestion
 - Sensibilisation à l'impact environnemental du tourisme
 - Assurer la durabilité des projets de l'espace maritime (gestion des côtes, développement durable, gestion des déchets, conservation des écosystèmes marins, etc.)
 - Enlèvement des épaves, des navires abandonnés et des navires à déconstruire de l'environnement marin atrophés.
 - Faciliter l'accès au continent sur le littoral pour améliorer l'accès à la mer des professionnels (chantiers, cales)
 - Renforcer les ressources humaines et financières consacrées aux zones marines protégées
- Pollution
 - Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie européenne sur les plastiques, qui comprend des mesures visant à résoudre le problème des déchets marins provenant de produits en plastique jetables que l'on trouve le plus souvent sur les plages européennes ;
 - Extension du projet " Archipelago Pulito »
 - Réduction de la pollution de l'environnement marin et traitement des déchets qui y sont liés".
 - Sauvegarder et améliorer la qualité des eaux marines tant par des mesures de surveillance que par des actions de prévention et de réduction de la pollution

La mobilité urbaine multimodale durable (os viii)

Obstacles

la question de la mobilité urbaine durable est particulièrement appropriée pour l'espace transfrontalier. Les territoires montrent une dépendance importante aux transports publics routiers locaux pour assurer la mobilité des habitants des zones intérieures.

Les territoires mettent également en évidence :

- Sur la question de l'électrification des quais portuaires : manque de succès en raison des difficultés causées par les armateurs
- Des infrastructures insuffisantes en termes de mobilité alternative et un faible niveau d'accès aux transports publics

Potentiels

Parmi les potentiels en matière de multimodalité urbaine, les territoires soulignent notamment que les ports de la zone (axes de transport maritime clés au cœur des villes) peuvent devenir des acteurs clés de la multimodalité de l'espace transfrontalier.

En référence aux expériences spécifiques des territoires :

- Sardaigne : La création du réseau ouvert de données fédérées sur les transports collectifs terrestres, maritimes et aériens a encouragé le partage d'informations sur les services entre les opérateurs de transport, les usagers, les administrations publiques et les entreprises, au profit d'une plus grande intégration modale. Les actions visant à impliquer les usagers dans le contrôle de la qualité des services ont permis de créer une relation stable entre l'administration, les entreprises de transport et les usagers qui contribue à l'amélioration progressive de la qualité.
- - La Toscane signale l'adoption de la stratégie de neutralité carbone, dans le but de parvenir le plus rapidement possible à un bilan d'émissions zéro en termes de gaz à effet de serre. La Région Toscane promeut un modèle de développement en termes de durabilité et de circularité, qui prévoit une réduction progressive des émissions de CO2 (loi sur l'économie circulaire en cours d'approbation par le Conseil régional).

Défis

La *multimodalité urbaine durable* est en soi un défi majeur pour l'espace transfrontalier, notamment en ce qui concerne les villes portuaires.

Les territoires définissent ce macro-défi, en suggérant les lectures possibles suivantes :

- Zones portuaires et zones urbaines. Dans le cadre des mesures d'efficacité énergétique, il est jugé nécessaire d'encourager l'utilisation de moyens alternatifs (scooters électriques, vélos électriques, etc.) pour les déplacements à l'intérieur des zones portuaires et à destination/au départ des zones urbaines dans lesquelles le port est situé. Cette stimulation devrait également être encouragée par l'installation de stations de recharge pour ces véhicules et de zones de stationnement et d'hébergement.
- Les ports de plaisance, acteurs de la multimodalité. Le développement des navettes maritimes, bien connectées au réseau de transport public, peut permettre une offre de transport renouvelée qui renforce l'offre alternative à la voiture pour les travailleurs, les résidents et les touristes.
- Actions visant à améliorer la durabilité des ports : quais électriques
- Le réseau cyclable transfrontalier et l'intermodalité entre le vélo et le train. Compléter l'itinéraire cyclable réalisé avec le projet INTENSE et créer un réseau transfrontalier de connexions intermodales (en particulier vélo-train) le long de l'itinéraire.
- Le réseau cyclable dans les zones urbaines. Renforcer le réseau et mettre en œuvre des interventions infrastructurelles qui permettent l'intermodalité et l'utilisation des espaces publics.
- Promotion du développement de systèmes de transport alternatifs aux véhicules privés, par des mesures visant à contribuer à l'atténuation du changement climatique : interventions pour le partage de la mobilité (covoiturage, auto-partage, partage de vélos, partage de scooters) ; campagnes de sensibilisation à la mobilité durable ; interventions de gestion de la mobilité pour l'organisation et la gestion de la demande de mobilité ; introduction de systèmes de transport flexibles dans les zones où la demande est faible ;
- Renforcer la recherche pour rendre le transport maritime de plus en plus durable et promouvoir des modèles de gouvernance qui facilitent l'adoption de technologies durables en renforçant le lien entre les décideurs politiques, les organismes de recherche, les entreprises de construction et de transport.

- Expérimenter des projets de conversion de bateaux dans le sens d'une propulsion décarbonisée (électrique, moteur à voile hybride, hydrogène, etc.).
- Interventions en faveur de la mobilité électrique.

4 Objectif stratégique 3 (OS 3) : Résumé des contributions

OS3 - 'A more connected Europe by enhancing mobility and regional ICT connectivity'

L'objectif stratégique 3(OS3) est atteint grâce aux objectifs spécifiques (os) suivants :

(i) *enhancing digital connectivity;*

(ii) *developing a sustainable, climate resilient, intelligent, secure and intermodal TEN-T;*

(iii) *developing and enhancing sustainable, climate resilient, intelligent and intermodal national, regional and local mobility, including improved access to TEN- T and cross-border mobility;*

Les premiers résultats pour chaque objectif spécifique sont exposés ci-dessous :

Il convient de noter que les contributions relatives à l'os iv (un objectif spécifique qui, selon l'avancement des négociations, a été retiré de l'OS 3 et inclus dans l'OS 2) ont été incluses dans l'OS 2, objectif spécifique viii.

OS/os	Obstacles	potentiels	défis	Total
OS.3	21	20	16	57
os.3.i	1	2	2	5
os.3.ii	3			3
os.3.iii	17	18	14	49
Total	21	20	16	57

Tableau 5- OS4 - Contributions OS /os

Connectivité numérique (os.i)

Ci-dessous, sont exposés les principaux obstacles, potentiels et défis mis en évidence par les territoires du programme en ce qui concerne le thème de la connectivité numérique.

OBSTACLES

- De larges zones de l'espace transfrontalier ne disposent pas de l'infrastructure numérique nécessaire pour permettre le développement de services publics et d'activités économiques de nature numérique.

POTENTIELS

- Des stratégies régionales sur la mobilité et les infrastructures numériques ont été approuvées et sont en cours de mise en œuvre.
- Une poussée en faveur de tout renforcement de la connectivité numérique a été générée par les besoins de travail agile, à la suite de la crise COVID -19.

DÉFIS

- Concevoir et mettre en œuvre des plateformes communes, grâce auxquelles partager des services même dans des secteurs qui ne sont pas traditionnellement pris en compte par le Programme Maritime (tels que la santé et l'éducation), ce qui permet de surmonter les barrières linguistiques.

Développement du réseau RTE-T (os.ii)

OBSTACLES

Les obstacles mentionnés en référence directe au développement du réseau RTE-T sont mis en évidence par la Région Sardaigne, notamment en raison du fait qu'elle n'est pas incluse dans le réseau européen, à la seule exception du nœud de Cagliari.

POTENTIELS

il n'y a pas de contributions pour cet objectif spécifique.

DÉFIS

il n'y a pas de contributions pour cet objectif spécifique.

Développement de la mobilité durable et amélioration de l'accès au RTE-T (os.iii)

OBSTACLES

Les problématiques liées à l'accès aux réseaux RTE-T et à l'amélioration de la mobilité transfrontalière, sont des éléments importants pour le développement de la zone transfrontalière. Les obstacles les plus mentionnés soulignent l'inadéquation des instruments de soutien à la continuité territoriale entre les territoires transfrontaliers.

Du point de vue de la *gouvernance*, les délégations relèvent un manque de politique de concertation entre les États membres, les régions et les opérateurs.

En ce qui concerne *les liens transfrontaliers*, les territoires mettent en évidence :

- Des liaisons maritimes interinsulaires insuffisantes, irrégulières et non reliées entre elles et avec le réseau interne (route-rail-aéroport), pour les passagers et en particulier pour les travailleurs transfrontaliers.
- L'absence de liaisons maritimes entre les îles pour le transport de fret, face à une forte demande, a un impact significatif en termes de CO2. Cela est dû à la congestion du trafic de fret entre les îles et le continent.
- L'insuffisance des liaisons aériennes avec le continent et l'absence de liaisons aériennes entre les îles.
- L'insuffisance des infrastructures ferroviaires en correspondance des nœuds portuaires et aéroportuaires.
- La faible dotation en infrastructures pour favoriser la mobilité électrique.
- La congestion du trafic transfrontalier entre Nice-Monaco-Imperia.
- L'intensification de la mobilité pour des raisons de travail et d'études et l'intensification des flux touristiques, en particulier dans les villes d'art.
- L'interopérabilité des connexions multimodales transfrontalières à développer davantage.

En ce qui concerne la *connexion au RTE-T*, les territoires signalent :

- Les lacunes du système de mobilité locale aussi que des liens avec les principaux centres d'accès aux réseaux RTE-T, constituent un obstacle au développement soit local que transfrontalier.
- La faible connexion entre les principaux nœuds de l'espace de coopération (ports, aéroports, gares ferroviaires et réseaux routiers) et les réseaux RTE-T.

La question de *l'interconnexion des zones internes avec les hubs transfrontaliers* est fortement ressentie par les territoires transfrontaliers, qui constatent, entre autres obstacles : le manque de connexions entre la côte et les principaux centres urbains et les zones internes plus marginales. Les zones marginales, insulaires, intérieures et rurales souffrent particulièrement de ces lacunes. En détail, les territoires mettent en évidence des obstacles tels que :

- L'absence d'un réseau de transport local adéquat permettant le déplacement rapide des personnes vivant dans les zones internes vers les zones où se concentrent le travail, le commerce, l'éducation et les services sociaux et de santé .
- Le manque de mobilité rapide et sûre.
- Le faible développement de services innovants pour la mobilité des personnes dans les zones à faible demande.
- Billetterie intégrée : difficultés à impliquer les opérateurs, notamment ceux du secteur de la construction navale, en raison d'un problème de sécurité (billets nominatifs) et de demandes limitées dans le temps (en raison de la saisonnalité).
- Peu de ressources disponibles pour les interventions majeures en matière d'infrastructures.

POTENTIELS

Il y a des atouts dans le territoire transfrontalier qui pourraient soutenir l'amélioration de la mobilité transfrontalière.

Parmi ceux-ci, les territoires rendent compte en référence à la *multimodalité durable* :

- La présence d'un réseau de mobilité durable (pistes cyclables) diffusé sur le territoire et reconnu comme ayant une haute valeur touristique-environnementale.
- Le développement de stratégies au niveau local visant à valoriser les petits chemins de fer, en synergie avec le développement de la mobilité douce et/ou touristique. Cela en lien avec les projets réalisés avec le soutien du programme transfrontalier dans les programmations précédentes.
- L'intérêt du système coopératif, des petites et microentreprises et du troisième secteur à collaborer sur les services de mobilité dans les zones où la demande est faible.

Le thème des *données ouvertes* peut faciliter l'amélioration et l'efficacité des transports, tels que le transport maritime. La mise en commun de données ouvertes, relatives au transport maritime et aux ports commerciaux et touristiques, avec l'utilisation de technologies de chaînes de blocs, est en mesure de simplifier les opérations entre les ports de la zone et d'offrir un potentiel pour le développement de services innovants. La Sardaigne informe, par exemple, qu'à Cagliari (avec le soutien du POR 2014-2020), les informations relatives aux ports de plaisance (arrivées/départs/disponibilité des postes de mouillage) ont été mises à la disposition du public en format de données ouvert. L'objectif est d'encourager la création de services d'application à haut valeur ajoutée.

En ce qui concerne les *instruments mis en œuvre et les résultats communs* obtenus, « l'acquis » des programmes précédents constitue un point de départ nécessaire pour la définition des activités dans la nouvelle programmation 2021-2027. Donc il est un potentiel, en soi, à exploiter. Les territoires mettent en évidence, entre autres, des potentialités importantes en matière de :

- Outils de gestion communs (observatoires), développés au fil du temps, ainsi que des outils de gouvernance souples (cabines de direction) ou structurés. À titre d'exemple, certaines délégations rappellent que : la création du GECT Transport Corse-Sardaigne est en cours. L'un de ses objectifs est la mise en œuvre d'une continuité maritime territoriale

transfrontalière entre Bonifacio (Corse) et Santa Teresa-Gallura (Sardaigne) depuis octobre 2019.

- Actions de coopération qui ont permis la création/consolidation d'infrastructures et de services intelligents, permettant d'aborder et de gérer conjointement les problèmes d'accessibilité des territoires (par exemple, l'amélioration de la connexion des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération aux réseaux RTE-T, par le développement/renforcement des systèmes de transport multimodal et de la mobilité intermodale au moyen de services intelligents).
- La nécessité d'une navigation et d'activités portuaires durables. En particulier, les territoires ont mis en évidence :
 - La prise de conscience généralisée sur la nécessité de réduire les impacts de toutes les activités pour préserver la santé des riverains et l'environnement marin (réduction des émissions dans les ports - plan zéro fumée - avec électrification des quais et des navires).
 - Le développement d'infrastructures pour le ravitaillement des navires et des bateaux (stations de remplissage de GNL dans les ports).
 - La création d'un cluster de projets centré sur le GNL pour la mise en place d'un système d'infrastructure qui donne la priorité au développement d'un réseau de distribution fiable et sécurisé qui soit un pionnier des modes de navigation durables.
- La démarche visant à homogénéiser la billetterie intermodale en synergie et en coordination avec les programmes *mainstream* des régions concernées et avec d'autres programmes CTE opérant dans la même zone de programme.
- Les actions développées en faveur des déplacements domicile-travail propres ("troisièmes places", zones de co-travail à proximité des gares, etc.).

DÉFIS

Comme le suggèrent les territoires, la mer est un espace privilégié pour promouvoir une *multimodalité durable et inclusive* des personnes et des frets :

- dans les villes portuaires, le transport maritime de passagers représente une opportunité intéressante pour favoriser la découverte des territoires par la mer.
- Dans certains cas, elle peut compléter le réseau de transport public terrestre et décongestionner certains axes de circulation urbains et interurbains.

Parmi les défis de la multimodalité durable inclusive, les territoires considèrent que c'est pertinent :

- Identifier et tester des modes de transport locaux innovants pour les personnes (mais aussi pour les marchandises) dans les zones à demande modeste, afin de faciliter les déplacements vers et des centres majeurs de transport.
- Promouvoir des innovations par rapport aux interventions classiques d'intégration du transport multimodal.
- Développer des projets visant à la mise en œuvre d'un service TIC intelligent pour la mobilité intermodale transfrontalière.
- Promouvoir des expériences pilotes de billetterie intégrée au niveau de territoires individuels ou de zones géographiques spécifiques afin de favoriser la construction d'un système de transport intermodal au niveau transfrontalier.
- Développer et tester des systèmes de planification des voyages au niveau interrégional.

- Promouvoir l'utilisation de carburants moins polluants (GNL, hydrogène) pour les activités des compagnies ferroviaires, portuaires et aéroportuaires et la mise en réseau éventuelle des stations territoriales de carburants alternatifs.

Des défis majeurs émergent ainsi de la *capitalisation* des expériences de la programmation précédente (en général des projets développés au sein de la CTE), notamment par le développement *d'outils communs*. Parmi les défis exprimés par les territoires dans ce domaine, nous évoquons :

- Promouvoir la coordination avec d'autres programmes de la CTE qui travaillent sur l'OS 3 afin de parvenir à une éventuelle capitalisation commune.
- Développer des protocoles de sécurité communs au niveau transfrontalier pour le transport de fret (et en particulier de fret dangereux) tant par rail que par route, en capitalisant éventuellement sur les résultats obtenus dans le cadre de projets auparavant réalisés au sein de la CTE.
- Soutenir l'élaboration et l'expérimentation d'un schéma transfrontalier pour les infrastructures de stockage de carburants moins polluants (GNL, hydrogène).

5 Objectif stratégique 4 (OS 4) : Synthèse des contributions

OS4 - A more social Europe implementing the European Pillar of Social Rights'

L'objectif 4 est organisé autour des objectifs spécifiques suivants :

- (i) *enhancing the effectiveness of labour markets and access to quality employment through developing social innovation and infrastructure;*
- (ii) *training and lifelong learning through developing infrastructure (COREPER)*
- (iii) *increasing the socioeconomic integration of marginalised communities, migrants and disadvantaged groups, through integrated measures including housing and social services;* (iv) *ensuring equal access to health care through developing infrastructure, including primary care;*

Les premiers résultats pour chaque objectif spécifique sont exposés ci-dessous.

OS/os	obstacles	potentiels	défis	Total
OS.4	33	28	44	105
os.4.i	14	10	16	40
os.4.ii	12	12	23	47
os.4.iii	6	3	2	11
os.4.iv	1	3	3	7
Total	33	28	44	105

Tableau 6- OS4 - Contributions OS /os

Marché du travail et emploi (os i)

OBSTACLES

Le thème du *chômage et des phénomènes croissants de marginalité sociale* intéresse de manière étroite les territoires de la zone transfrontalière. En particulier, les territoires mettent en évidence :

- Un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, bien qu'il ait diminué de manière significative ces dernières années.
- Une augmentation de la pauvreté due à la polarisation du monde du travail avec la concentration des nouvelles opportunités d'emploi dans les catégories extrêmes : "compétences supérieures" et "basses compétences".

Les *décalages* entre l'offre et la demande de travail et entre la formation professionnelle et les besoins des entreprises, constituent également un véritable obstacle, qui s'est accru au cours des dernières années. Le marché du travail n'est pas encore en mesure de réabsorber le chômage créé au cours de la dernière décennie (avec des effets conséquents sur la consommation et le revenu des ménages). Le phénomène a, pour ainsi dire, une spécificité "maritime". Effectivement, les territoires notent :

- La variété des professions maritimes est peu connue et certains secteurs souhaitent renouveler leurs professionnels.
- Les artisans (ébénistes, soudeurs, chaudronniers, peintres, électriciens, plombiers, boulangers, confiseurs, cuisiniers, etc.) sont moins enclins à travailler dans le secteur nautique. Par ailleurs, ces métiers pourraient trouver un potentiel de développement dans ce même secteur.

Dans ce contexte transfrontalier, *les instruments et services d'accompagnement* des personnes au travail et pour améliorer l'emploi et la mobilité, sont peu présents. Les territoires signalent également :

- Les barrières d'accès aux services pour l'emploi qui ne sont pas intégrés au-delà des frontières.
- Le manque de soutien à l'auto-entrepreneuriat, en particulier en ce qui concerne les procédures et les outils techniques.
- Une mauvaise utilisation des formes structurées d'alternance école-travail ;
- Très faibles relations entre l'école et l'entreprise.
- Faible interrelation entre l'école et les centres d'emploi.
- Manque de connexion entre les observatoires de l'emploi, les centres pour l'emploi et le système scolaire.
- Manque d'information des étudiants sur la formation et le travail de post-diplôme secondaire.
- Absence d'un système transfrontalier homogène de reconnaissance des compétences formelles et informelles.

POTENTIELS

Dans le cadre des *Instruments de soutien à l'emploi*, les territoires signalent, entre autres, l'existence, au niveau local, d'instruments financiers inclusifs pour faciliter l'accès au crédit, la création d'entreprises et le renforcement des entreprises existantes, ainsi que pour soutenir l'innovation sociale.

En outre, les centres pour l'emploi de certains territoires de la zone transfrontalière (la Toscane) rapportent des données positives en ce qui concerne les services et les résultats tels que : i) la prise en charge des utilisateurs et leur satisfaction ii) données de recrutement réalisé, également sur les catégories de chômeurs présentant des caractéristiques d'employabilité plus faibles.

La Région Provence- Alpes- Cote d'Azur informe de l'existence d'outils intéressants tels que la plateforme ESS (économie sociale et solidaire), l'IAE (L'insertion par l'activité économique), en faveur de l'emploi.

En référence aux *actions conjointes* réalisées ou en cours, les territoires mettent en évidence :

- L'existence de projets d'intégration communs dans le secteur maritime et/ou portuaire.
- La création de réseaux transfrontaliers de services de l'emploi .

L'économie bleue joue un rôle majeur et représente en soi un potentiel important pour la zone transfrontalière. A cet égard, les territoires signalent que, parmi les professions purement maritimes du "secteur bleu", le secteur du travail offshore est un des pourvoyeurs majeurs d'emplois (plongeurs, ingénieurs, géologues pétroliers, etc.).

Au niveau des territoires (Région Provence- Alpes- Cote d'Azur), il existe des initiatives spécifiques pour assurer la préservation à long terme des emplois liés à la mer, les rendre attractifs et les adapter aux défis des différents segments des activités maritimes.

DÉFIS :

Les défis à relever dans le cadre des *instruments de soutien aux travaux*, ont été détaillés comme suit :

- Réexaminer/réviser l'approche de l'actuel axe 4 (services d'aide à l'emploi) en accordant une attention accrue aux besoins du tissu entrepreneurial, de manière à favoriser une correspondance correcte entre la demande et l'offre.
- Dynamiser le marché du travail par l'application de mécanismes de reconnaissance des compétences (validation et certification) qui favorisent la valorisation des compétences transversales et des compétences acquises par l'expérience.
- Actions de reconversion des travailleurs - pour des filières spécifiques, même par des mesures mixtes de reconnaissance et de validation des compétences et des actions de formation ponctuelle de brève durée.
- Soutenir des parcours de formation communs pour l'auto-entrepreneuriat (également sur la base du cadre de compétences en matière d'entrepreneuriat) et pour le transfert générationnel des entreprises (pour favoriser, notamment, le maintien - mais surtout l'innovation - des produits typiques et du savoir-faire traditionnels).
- Prévoir des actions de soutien au recrutement de figures professionnelles et aux compétences spécialisées pour les entreprises innovantes (services conjoints de coaching, de mentorat et de dépistage).
- Ne pas diviser les groupes cibles en compartiments étanches, mais envisager des dispositifs pouvant s'adresser à toutes les personnes en difficulté d'emploi, éloignées du travail et/ou vivant dans la pauvreté (demandeurs d'emploi, inactifs, bénéficiaires des instruments d'aide au revenu), aux jeunes (y compris les NEET) et aux personnes âgées.
- Promouvoir l'accès au marché du travail en soutenant des mesures d'accompagnement intégrées.
- Améliorer quantitativement et qualitativement les services afin que les centres pour l'emploi soient en mesure de répondre aux besoins complexes des chômeurs.
- Élaborer des stratégies innovantes pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande de travail : (i) services/projets d'orientation pour orienter vers les professions les plus demandées ; (ii) renouvellement des fonctions traditionnelles des services de l'emploi vers un système davantage axé sur la demande de travail ; (iii) actions visant à faciliter le passage des jeunes de l'éducation au marché du travail, notamment par la reconnaissance des compétences.
- Soutien à l'auto-entrepreneuriat et au travail indépendant par la fourniture de services d'aide à la création d'entreprises, afin d'assurer leur pérennité dans le temps ; soutien aux PME et à l'économie sociale. Formation pour les entrepreneurs.
- Promouvoir la connexion entre les secteurs économiques - l'administration - la société civile - les familles.

Actions conjointes

- Définir des stratégies innovantes pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de travail : échange de bonnes pratiques et développement d'une méthodologie commune de travail transfrontalière.
- Activer une meilleure synergie et coordination avec les programmes *mainstream* des régions concernées et avec les autres programmes de la CTE opérant dans la même zone de programme.

L'économie bleue

- Promouvoir l'attractivité des professions maritimes (par exemple les registres des professions maritimes) comme réponse au chômage des jeunes et comme solution d'insertion professionnelle.

Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie (os.ii)

OBSTACLES

En termes généraux, les territoires de la zone transfrontalière (et en particulier les îles) constatent, parmi les obstacles, le taux élevé d'abandon scolaire et le faible nombre de diplômés en matières scientifiques. Ce dernier facteur s'accompagne d'une importante "fuite des cerveaux" dans certains domaines de la zone du programme.

En outre, la faible diffusion des connaissances spécialisées et innovantes dans les secteurs économiques prioritaires de la zone est mise en évidence.

Plus précisément, les territoires constatent un niveau insuffisant de recrutement par les filières d'excellence, en raison de l'absence de parcours de formation adéquats au niveau régional. Par exemple, la Région Provence- Alpes- Cote d'Azur signale que dans sa zone de référence, il n'existe qu'une seule formation dédiée à la réparation navale (Toulon). Les formations proposées répondent partiellement au besoin de renouvellement du personnel des entreprises. Des secteurs tels que la réparation navale ou le yachting recherchent des compétences spécifiques telles que : i) la maîtrise de langues étrangères (y compris l'anglais technique) ; ii) la connaissance des exigences réglementaires en termes de qualité, de santé et de sécurité ; iii) des compétences sur des activités spécifiques telles que la maintenance de yachts.

Enfin, les territoires mettent en évidence, ce qui suit :

- Les barrières linguistiques dans un contexte transfrontalier.
- Le manque de connaissances du potentiel, des politiques et des instruments de l'UE pour améliorer et renforcer les politiques liées à l'économie sociale, sa signification et ses applications.

Il existe des écarts et des *disparités territoriales* qui sont perçus comme des obstacles dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie. En particulier, les territoires reportent :

- De fortes disparités territoriales ; des difficultés d'accès aux services dans les zones les plus périphériques.
- Obstacles réglementaires et législatifs dus aux différentes réglementations régissant la certification et la validation des formations entre la France et l'Italie.

POTENTIELS

Domaines/secteurs d'intervention spécifiques

Il existe, dans l'espace de coopération, des offres de formation attractives. A titre d'exemple :

- Le programme triennal pour la formation professionnelle (Sardaigne HVET 2020-2022).
- Actions de formation postuniversitaire visant à former des compétences spécialisées pour le développement et la croissance économique du territoire régional (Sardaigne).
- La Région Provence- Alpes- Cote d'Azur compte plus de 30 instituts de formation, du niveau CAP à Bac+5, en formation initiale ou continue qui dispensent des formations souvent d'excellence, notamment avec la présence de l'Institut national de la plongée professionnelle et du Collège national de la mer.
- Les projets dédiés au développement des compétences dans l'économie vert et bleu et plus généralement dans l'économie circulaire (Sardaigne).

Il existe également des possibilités intéressantes d'alliances éducatives entre les écoles, les entreprises et les organismes de formation. En Italie, par exemple, il y a les fondations ITS

(Istituti Tecnici Superiori, c'est-à-dire les écoles avec un post-diplôme de haute spécialisation technologique) et les cours de l'IFTS (Istruzione e Formazione Tecnica Superiore/ Éducation et formation technique supérieure). Ces deux cours sont le résultat d'alliances de formation, sont axés sur les filières de production stratégiques et garantissent un niveau supérieur d'employabilité des formés (synergies possibles avec le POR FSE). Un autre exemple est celui des Pôles techniques professionnels : des réseaux constitués principalement des instituts techniques et professionnels, des entreprises et des agences de formation, qui travaillent à l'alignement du système d'éducation et de formation et du système de production sur le territoire, dans le but de rapprocher de plus en plus de jeunes du monde du travail.

De plus, les territoires du Programme soulignent parmi les potentialités, l'activation de parcours de formation communs (formation à distance et mobilité) partagés entre les entreprises et les institutions éducatives, avec la reconnaissance des compétences acquises, pour les étudiants ou les nouveaux diplômés des entreprises appartenant aux filières prioritaires transfrontalières.

En ce qui concerne le potentiel offert par les *actions communes* développées précédemment, les délégations soulignent :

- La mise en œuvre d'études/recherches orientées vers l'homogénéisation des profils professionnels ou visant à faciliter la mobilité des travailleurs et l'emploi des jeunes.
- La coopération transfrontalière entre les établissements de formation.

Les *programmes mainstream* intègrent et renforcent le panorama du potentiel de l'espace transfrontalier en ce qui concerne le thème de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie. Les territoires reportent, par exemple :

- L'existence d'un soutien régional aux interventions de formation pour les travailleurs, les cadres et les entrepreneurs, dans le but de renforcer la capacité des travailleurs et des entreprises à anticiper et à soutenir les changements technologiques et économiques sur les marchés et les systèmes de production où ils se trouvent (Toscane).
- L'accord entre la région de Toscane et les partenaires sociaux, pour le soutien à des cours de formation capables de réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail, y compris l'activation de bons de formation à la demande, afin de répondre rapidement aux besoins des entreprises.

DÉFIS

Parmi les *domaines/secteurs d'intervention spécifiques*, les territoires du programme indiquent les défis à prendre en compte, par exemple :

- Encourager les actions structurées d'apprentissage en milieu professionnel (similaires à la formule d'alternance entre l'enseignement et la profession) qui permettent de qualifier les jeunes (en particulier les « NEET ») en fonction des besoins du tissu entrepreneurial (compétences techniques) et/ou des stratégies spécifiques de développement local.
- Renforcer les stratégies d'apprentissage par le biais des outils TIC (par exemple, l'apprentissage continu à distance comme outil de valorisation du capital humain).
- Soutenir la formation spécialisée des entreprises dans la phase de scale-up pour leur permettre d'acquérir plus rapidement des segments de marché appropriés.
- Adapter la formation initiale aux besoins des entreprises du secteur maritime. A cet égard, la Région Provence- Alpes- Cote d'Azur mentionne son expérience avec le BTS - Brevet de Technicien Supérieur pour les professions maritimes.

- Améliorer et promouvoir les compétences créatives pour inventer et concevoir des produits de haute qualité, en tant qu'expression de l'histoire et de la culture de la zone.
- Promouvoir la cartographie des formations aux métiers de la mer.
- Recueillir et systématiser les informations sur les professions et qualifications maritimes (par exemple dans la Région Provence- Alpes- Cote d'Azur: Le Campus des métiers et qualifications de la mer et L'INPP centre de formation hyperbare, mondialement reconnu).
- Promouvoir l'harmonisation entre les systèmes d'éducation et de formation et les vocations productives territoriales, par exemple en soutenant des alliances structurées entre les prestataires de formation et les entreprises.
- Renforcer l'enseignement à distance en identifiant les mesures de soutien appropriées pour que ce mode d'apprentissage soit garanti à tous.
- Promouvoir des projets de formation, dans la clé Industrie 4.0, liés à des actions de reconversion et de reclassement des travailleurs dans le cadre de plans de reconversion, de restructuration et de réindustrialisation des entreprises.
- Moderniser et rendre plus flexibles les formations et les diplômes.
- Développer un encadrement professionnel avancé.
- Promouvoir les mesures de redressement socio-économique dans une clé transfrontalière dans le post-urgence sanitaire.

Les territoires signalent, entre autres, les *actions conjointes* suivantes à développer :

- Promouvoir la coopération euro-méditerranéenne, en créant un réseau d'organismes de formation pour améliorer la mobilité des étudiants, en particulier dans le domaine maritime.
- Financer, en cohérence avec la stratégie régionale de spécialisation intelligente (RIS3), des alliances et des réseaux de formation - au niveau régional, interrégional ou transnational - pour les professions maritimes, nautiques, portuaires et logistiques. Exemple : création d'une alliance expérimentale dans le secteur nautique proposant une sorte d'Académie de la mer, impliquant les principaux acteurs du monde du travail.
- Définir des modèles de gouvernance qui permettent une gestion transfrontalière du décrochage scolaire.
- Créer une plate-forme de compétences pour approfondir et activer les stratégies d'amélioration du tissu socio-économique des zones concernées.
- Promouvoir des pratiques transfrontalières communes de formation et de renforcement des capacités visant à réduire la fracture en matière d'innovation du personnel des institutions publiques, notamment en partageant des actions avec le système des entreprises et le secteur tertiaire.

Intégration socio-économique des groupes vulnérables (os iii)

OBSTACLES :

Les délégations notent :

- Une augmentation de nouvelles pauvretés.
- En ce qui concerne le vieillissement de la population dans la zone, les difficultés à soutenir des services spécifiques axés sur l'aide sociale.

- Dans certaines zones du territoire transfrontalier, une difficulté d'accès aux services essentiels en raison d'un accès inadéquat à Internet.
- Un mauvais portrait de la migration qui empêche les processus d'inclusion nécessaires au développement durable de la région.
- En ce qui concerne le COVID19 - bien qu'il soit actuellement difficile de prévoir des impacts réalistes - les territoires soulignent la nécessité de tenir compte des nouveaux scénarios sanitaires post-urgence et des impacts possibles sur les revenus des travailleurs touchés par la crise.

POTENTIELS :

Entre autres potentialités exprimées, on mentionne :

- Les grandes données, dont l'utilisation permet de répondre plus rapidement aux besoins des territoires/personnes (lorsque cela est possible).
- Une bonne qualité de vie et un niveau de bien-être généralisé dans la région.
- Un enracinement territorial du troisième secteur (allant du système coopératif aux associations bénévoles).

DÉFIS

Les défis proposés sont orientés vers :

- Développer et promouvoir des pratiques en faveur du bien-être de la communauté, comme par exemple l'agriculture sociale (pour laquelle il existe quelques bonnes pratiques) et/ou la pêche sociale (encore sous-développée).
- Promouvoir un récit positif de la migration et activer les processus d'inclusion professionnelle, notamment par des pratiques transfrontalières communes de reconnaissance des compétences non formelles dans les secteurs prioritaires transfrontaliers.
- En ce qui concerne le COVID19 , bien qu'il soit actuellement difficile de prévoir des impacts réalistes, les territoires soulignent la nécessité de prendre en compte les nouveaux scénarios sanitaires post-urgence et les impacts possibles sur les revenus des travailleurs touchés par la crise.

Accès aux soins de santé (os iv)

OBSTACLES

Parmi les obstacles détectés par les territoires du programme, il est signalé :

- L'absence d'interventions généralisées et développées au niveau de la zone transfrontalière du « Welfare » de la communauté qui permettent de conjuguer les secteurs dominants de l'économie transfrontalière avec le système socio-sanitaire (composé d'institutions publiques, de système coopératif, de troisième secteur) au profit de tous les citoyens (et plus encore des personnes défavorisées).

POTENTIELS

Les potentiels, entre autres :

- L'existence de services innovants pour améliorer la qualité de vie e-santé .
- Le développement de la "silver economy".
- Accès généralisé à des modes de vie sains (tant sur le plan physique que psychologique).

SFIDE

- Renforcer le système des services à la personne.
- Développer davantage de services de télémédecine, notamment par des actions visant à réduire la "fracture numérique".
- Soutenir les interventions visant à promouvoir le bien-être (physique et psychologique) de la population âgée, par le biais de services spécialisés non seulement dans le secteur socio-sanitaire mais aussi dans le secteur des loisirs (par exemple, initiatives transfrontalières de tourisme de santé et de soins, aide au logement social, etc.).

6 Résumé de l'évaluation objectif stratégique 5

OS5 - A Europe closer to citizens by fostering the sustainable and integrated development of all types of territories'

L'objectif 5 est constitué des objectifs spécifiques suivants :

(i) *fostering the integrated social, economic and environmental local development, and cultural heritage, tourism and security in urban areas;*

(ii) *fostering the integrated social, economic and environmental local development, and cultural heritage, tourism and security, in areas other than urban areas*

Les résultats pour chaque objectif spécifique sont énumérés ci-dessous.

OS/os/thématiques	obstacle	potentiels	défis	Total
OS.5	30	36	28	94
os.5.ii	30	36	28	94
Destination touristique et saisonnalité	3	4		7
Gouvernance des territoires et des destinations touristiques	14	13	17	44
Offre culturelle et tourisme	12	19	11	42
Qualification du capital humain	1			1

Tableau 7 OS5 - Contributions par "os" et leurs groupes thématiques

Développement intégré des territoires, pour la plupart, autres que les zones urbaines (os ii)

OBSTACLES

En ce qui concerne les obstacles liés au thème des *destinations touristiques et saisonnalité*, les territoires soulignent : Une forte saisonnalité avec une concentration des présences touristiques dans les mois de juin à septembre avec un pic en août.

Les raisons sont :

- Structurelles (mauvaise accessibilité ; réseau de transport interne insuffisant ; offre insuffisante de services à proximité des attracteurs ; système d'information et d'accueil touristique insuffisant) ;
- Organisationnelles/managérielles : faible structure de gouvernance et de gestion du marketing de la destination.

Sur le thème de la *Gouvernance des territoires* en référence aux *destinations touristiques*, les observations des territoires relèvent :

- Mauvaise coordination entre les secteurs public et privé et absence d'un système de gouvernance efficace dans le secteur touristique/Destinations.
- Manque de coordination entre les opérateurs et faible capacité systémique (fragmentation de l'offre).

- Un manque de connaissance des dynamiques du marché et des caractéristiques des segments de la demande (actuelle et surtout potentielle) .
- Une planification stratégique et une programmation des activités de marketing inadéquates.
- Des connaissances et des compétences insuffisantes (par exemple en matière de marketing et de gestion du tourisme) et une faible capacité à créer des produits touristiques spécialisés, différenciés, évolués et innovants.
- Système d'information touristique insuffisant, manque de connaissance des opportunités du marché et des besoins des différents segments de la demande
- Le défaut de créer des projets intégrés.
- La faible accessibilité (physique et informative) des attracteurs environnementaux et culturels.
- L'absence de stratégies territoriales transfrontalières consolidées.
- Les difficultés du système public et des opérateurs privés de services publics à assurer des niveaux de service adéquats en termes de qualité et de quantité.
- Une faiblesse administrative due à un manque de connaissance des possibilités d'interconnexion et d'interrelation entre les programmes communautaires afin d'optimiser et d'améliorer mutuellement les résultats.
- La faible propension à la collaboration "programmatique" entre les administrations à tous les niveaux et aussi entre les secteurs d'une même administration.
- Manque de participation effective des citoyens aux choix concernant la mise en œuvre des instruments de développement durable.
- Manque de capacité des systèmes publics et privés à se mettre en réseau avec des zones territoriales similaires en termes de caractéristiques et d'intérêts économiques.
- Les effets de la crise sanitaire d'après COVID 19.

En ce qui concerne la *Qualification du capital humain*, les territoires constatent, entre autres, la mauvaise qualité/formation du capital humain travaillant dans le secteur.

Si l'on considère le thème de *l'offre culturelle et du tourisme*, les territoires du programme mettent en évidence :

- La prévalence de la capacité d'hébergement située le long de la côte dans de nombreuses zones du programme.
- Une faible densité et une faible fonctionnalité des structures d'hébergement en termes de services, de standards et de confort offerts en basse saison.
- Une insuffisante offre de services en proximité de certaines attractions culturelles et touristiques de la zone de programme.
- Une faible diversification de l'offre touristique, y compris par groupes d'âge.
- Les produits touristiques et culturels ne sont pas bien connus et ne sont pas suffisamment valorisés.
- Des lacunes dans le système d'infrastructure numérique dans certaines zones du territoire.
- Un fort manque d'homogénéité entre les zones côtières rurales et urbaines.
- Des infrastructures physiques et de services pour le développement du tourisme expérimental et émotionnel encore peu développées dans les territoires.
- La culture est souvent considérée comme étroitement liée au tourisme, limitant les interventions à l'élaboration de forfaits touristiques au lieu d'interventions axées sur la culture au sens strict.

- Le dépeuplement et l'abandon du territoire et du patrimoine bâti qui amènent les municipalités à se concentrer sur l'entretien du territoire et n'encouragent pas et ne stimulent pas le développement économique durable et conjoint des territoires.
- Profil démographique des résidents avec une tendance à l'augmentation du segment de la population âgée.

POTENTIELS

En se référant notamment au thème de la *gouvernance des territoires*, les territoires mettent en évidence des potentiels intéressants, tels que :

- L'expérimentation d'approches territoriales intégrées ;
 - Dans la période de programmation 2014-2020, la Région Sardaigne, par exemple, a renforcé l'approche territoriale intégrée dans les politiques de développement local, en favorisant la participation effective des communautés aux choix stratégiques régionaux, en améliorant la qualité institutionnelle et l'efficacité des interventions.
- Le caractère stratégique et transversal du secteur du tourisme, avec un grand potentiel de développement en termes de croissance économique, de création d'emplois, de diversification de la structure productive, de préservation et de valorisation des spécificités culturelles et naturelles.
- Les possibilités offertes par la programmation européenne et nationale pour améliorer l'offre de tourisme culturel de manière innovante.
- Les TIC pour créer un écosystème numérique efficace lié à la jouissance culturelle et naturel.
- La "fertilisation croisée" avec d'autres domaines de spécialisation intelligente, tels que les TIC et l'agro-industrie, pour déclencher des processus de collaboration vertueux qui augmentent la valeur ajoutée de la destination touristique.
- Une stratégie touristique axée sur la mer, tout en étant conscient du potentiel de développement touristique tout au long de l'année :
 - Par exemple, le littoral provençal et la Côte d'Azur font l'objet de démarches de qualification collectives - une reconnaissance officielle de l'engagement des professionnels du tourisme dans l'excellence de l'accueil et de l'écotourisme. La région renforce sa position de leader national et international dans le domaine du tourisme de croisière, autour d'un secteur engagé dans la transition environnementale.
- Soutenir la relance et la compétitivité des filières touristiques transnationales dans le cadre d'un processus d'intégration des flux d'information et des bases de données dont le système public-privé dispose actuellement avec l'offre touristique territoriale.
- La présence d'un territoire qui présente déjà naturellement de fortes interconnexions entre les zones urbaines, rurales et côtières en raison de la proximité des établissements humains ;
- de nombreux projets Interreg ont développé des outils et des systèmes de gouvernance pour faciliter le développement durable et l'intégration entre les différentes zones. Il est possible de capitaliser sur de nombreuses réalisations ;
- Territoires présentant une homogénéité culturelle générale et une propension à la coopération et au dépassement des limites territoriales administratives, tant au niveau local que transfrontalier.

- La présence de résidents "innovants" (haut niveau culturel, fort potentiel créatif, connexions internationales importantes) qui élisent les zones côtières ou rurales comme lieux de vie et de travail, déclenchant ainsi des processus vertueux de renouveau.
- Le développement d'actions de soutien à l'offre culturelle, dans le but de contribuer à améliorer la capacité du système public de la zone à préserver, développer et promouvoir le patrimoine culturel, en expérimentant conjointement des modes innovants de gestion, basés sur le renforcement de la relation identitaire entre les musées/lieux de culture et la communauté de référence (par exemple, la Toscane a mis en œuvre des actions de soutien aux musées et écomusées d'intérêt régional à travers le projet RACINE).
- L'activation de synergies et d'actions de coordination avec les programmes mainstream des régions concernées et avec d'autres programmes CTE opérant dans la même zone du programme.
- La capacité d'adaptation à la transition démographique grâce à des communautés ouvertes à l'accueil de flux migratoires de ressortissants de pays tiers.

Dans le cadre du thème des *destinations touristiques* et de la *saisonnalité*, parmi les observations exprimées par les territoires, sont mis en évidence :

- La croissance des flux touristiques au niveau mondial et dans le bassin méditerranéen.
- La croissance des liaisons aériennes de moyenne gamme à bas prix et la mobilité des touristes européens.
- La croissance de la demande de tourisme actif, culturel et naturaliste.
- La forte propension à dépenser chez les segments qui voyagent avec des motivations culturelles.

En ce qui concerne *l'offre culturelle et touristique*, les territoires du programme mettent en évidence :

- Le précieux patrimoine culturel, le patrimoine historique et archéologique ainsi qu'un patrimoine environnemental d'une valeur unique et internationalement reconnue, peuvent se traduire en opportunités importantes pour le développement des territoires.
- L'existence de filières agroalimentaires comme ressource liée au tourisme et à la culture des territoires : les productions locales qui y sont liées représentent non seulement une valeur économique, mais aussi une valeur sociale et culturelle.
- L'existence de capacités à concevoir des expériences touristiques spécifiques pour les sous-segments expérientiels.
- La numérisation du patrimoine culturel et la réactivité des territoires face à la "nouvelle société numérique" .
- La présence de stratégies locales, régionales et nationales (soit en Italie que en France) pour relancer les zones rurales et côtières (par exemple : zones intérieures, côte toscane, etc.).
- La réputation positive de la zone sur les marchés touristiques internationaux intéressés aux sites culturels et de plein air et au tourisme lent.
- La création d'itinéraires culturels et naturels transfrontaliers

DÉFIS:

Gouvernance des territoires et des destinations touristiques

- Promouvoir l'adaptation saisonnière de l'offre touristique grâce aussi à la valorisation du patrimoine culturel.

- Rendre la zone transfrontalière plus attrayante et plus durable en ce qui concerne aussi le tourisme nautique et de croisière :
 - Par exemple, la Région Provence- Alpes- Cote d'Azur est la première région maritime française avec 120 000 emplois maritimes, dont 70% sont liés au tourisme côtier. La région accueille 28 millions de touristes chaque année, grâce à son environnement préservé. C'est pourquoi un contrat de filière a été élaboré pour le "tourisme de croisière" dans lequel tous les clubs de croisière (Marseille Provence, Côte d'Azur et Var Provence) ont été impliqués, en collaboration avec les chambres de commerce.
- Soutenir les processus de planification et de programmation partagés entre les entités publiques et privées dans les zones transfrontalières pour les destinations touristiques et/ou les produits touristiques.
- Créer des réseaux transfrontaliers de sites culturels, pour leur conservation, leur mise en valeur et leur promotion, mais aussi pour soutenir un développement social, économique et environnemental intégré.
- Réaliser des stratégies territoriales urbaines intégrées et soutenir les zones internes, rurales et côtières.
- Activer des processus de régénération territoriale (à comprendre comme des processus de "régénération urbaine" appliqués aux petites villes et villages des zones rurales et du littoral) qui impliquent la participation conjointe des institutions, des opérateurs économiques, du troisième secteur et des citoyens, sur la base de la valorisation du patrimoine naturel et culturel et des réseaux territoriaux transfrontaliers.
- Promouvoir des mesures visant à renforcer la cohésion économique et sociale par l'utilisation de technologies numériques qui favorisent la connaissance culturelle et linguistique et l'homogénéisation des procédures administratives au niveau transfrontalier.
- Concevoir des outils "logiciels" stratégiques pour favoriser le dialogue entre différents outils et différentes zones : rurale, intérieure, urbaine, côtière, insulaire.
- Définir des modèles de gouvernance qui améliorent et promeuvent les services écosystémiques qui favorisent de nouveaux modes de développement pour les zones rurales et marginales.
- Prendre des mesures pour le développement social, économique et environnemental intégré du patrimoine culturel et sa protection, y compris dans les zones urbaines, rurales, montagneuses et côtières.
- Développer des stratégies de revitalisation du patrimoine naturel et culturel dans le secteur de la santé en phase de post-COVID.
- Vérifier la possibilité d'utiliser les plans de développement local comme outil éventuel, sur le modèle de ceux adoptés par le programme Alcotra.

En ce qui concerne *l'offre culturelle et le tourisme*, les territoires suggèrent les défis à relever pour l'espace transfrontalier :

- Donner vie à des projets concrets à petite échelle dans les zones les plus fragiles - en utilisant des modèles transférables et reproductibles - sur les thèmes du développement territorial, en les enrichissant avec les infrastructures (numériques et non) nécessaires à la croissance du système productif, également en synergie avec les projets à grande échelle.
- Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, également à l'aide d'outils innovants pour la valorisation du patrimoine et le développement du tourisme expérientiel (utilisation

des technologies TIC - réalité augmentée, cartes de géolocalisation ; itinéraires thématiques sur le modèle des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe qui permettraient des actions synergiques entre littoral et arrière-pays ; développement d'écomusées, etc.).

- Développer des actions en faveur du secteur culturel et créatif comme un appui au développement de modes innovants de jouissance du territoire et de développement local.
- Développer des campagnes transfrontalières communes sur le thème du patrimoine naturel (en particulier le patrimoine maritime) et des pressions qu'il subit :
 - Par exemple, les campagnes menées dans la Région Provence- Alpes- Cote d'Azur telles que : "Inf'Eau Mer", "Ecogestes Méditerranée" et "Eco-Attitudes".
- Promouvoir un tourisme durable basé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel et promouvoir l'innovation, l'adaptation saisonnière et l'allongement des séjours grâce à la mise en réseau des destinations touristiques transfrontalières.
- Promouvoir un tourisme basé sur l'échange direct avec les communautés locales, donnant lieu à des expériences authentiques qui ne reposent pas seulement sur la logique du prestataire de services et du consommateur.
- Promouvoir la récupération et la mise en valeur des zones périurbaines qui voient la coexistence de réalités industrielles partiellement abandonnées du fait de la crise (qui deviendra plus tangible à la suite de la pandémie COVID19) et d'établissements de logement, afin de promouvoir une meilleure intégration entre les zones urbaines et rurales.- Agir sur les problèmes liés au développement socio-économique des zones éligibles, notamment en ce qui concerne la gouvernance du territoire et la valorisation du paysage, les infrastructures, la mobilité, les difficultés sociales et l'intégration.
- Encourager la promotion d'itinéraires thématiques transfrontaliers (selon les expériences déjà mises en œuvre dans la programmation 2013-2020 et dans la précédente) axés sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles des zones les plus marginales.
- Développer des stratégies pour revitaliser le patrimoine naturel et culturel dans le "post-COVID19".

7 Interreg Specific Objective (ISO) 1- “Better cooperation governance”: synthèse des contributions

ISO 1- *Interreg programmes, the ERDF and, where applicable, the external financing instruments of the Union may also support the Interreg-specific objective 'a better cooperation governance', in particular by the following (actions)*

(a) under Interreg strand A programmes:

(i) enhance the institutional capacity of public authorities, in particular those mandated to manage a specific territory, and of stakeholders;

(ii) enhance efficient public administration by promoting legal and administrative cooperation and cooperation between citizens and institutions, in particular, with a view to resolving legal and other obstacles in border regions;

(iii) build up mutual trust, in particular by encouraging people-to-people actions;

(b) under Interreg programmes:

enhance institutional capacity of public authorities and stakeholders to implement macro-regional strategies and sea-basin strategies, as well as other territorial strategies;

c) under external cross-border and Interreg strands B, C and D programmes supported by the Interreg funds, in addition to points (a) and (b): *building up mutual trust, by enhancing sustainable democracy and by supporting civil society actors and their role in reforming processes and democratic transitions;*

Les contributions des délégations concernant l'objectif spécifique Interreg (Interreg Specific Objective,, dorénavant, ISO) "meilleure gouvernance de la coopération" ont été recueillies pour chaque objectif stratégique.

Voici un résumé des observations formulées par les territoires.

ISO 1 et l'objectif stratégique 1

En ce qui concerne l'objectif stratégique 1, les territoires soulignent la nécessité de renforcer l'orientation dans l'ensemble de la zone de coopération, pendant la phase d'élaboration des propositions de projet (avec des activités de formation, de scouting afin d'optimiser la qualité des projets, l'utilisation des ressources et les impacts sur les bénéficiaires.

Parmi les acteurs qui pourraient être mobilisés (en tant que sujets intermédiaires) à cette fin, sont suggérés :

- Les incubateurs et les clusters et les pôles de compétitivité ;
- Un réseau transfrontalier (d'entreprises, de clusters, d'incubateurs, de centres de compétence) avec des standards minimums communs établis au niveau transfrontalier, et contrôlés en termes de performance.

ISO 1 et objectif stratégique 2

En référence à cet objectif stratégique, les territoires soulignent également la nécessité de promouvoir des actions de gouvernance dans la phase de planification sur des questions de

grande portée, à travers l'implication d'acteurs tels que les autorités portuaires, les zones marines protégées, et d'autres sujets institutionnels (la Toscane rappelle entre autres le LAMMA).

Il est également nécessaire de disposer d'outils communs qui permettent une meilleure planification des interventions en termes de suivi et de diffusion d'une culture de la durabilité environnementale tant dans les administrations publiques que dans les entreprises.

Les bonnes pratiques développées au niveau local sur cette question :

- le Plan régional pour les marchés publics écologiques et la gouvernance qui a été créé pour sa mise en œuvre. (Sardaigne)
- Le SIRA - Système régional d'information sur l'environnement. Représente un système web intégré de surveillance et de connaissance de l'environnement, conçu pour fournir un soutien complet aux processus de prise de décision de l'AP régionale dans le domaine de l'environnement. (Sardaigne).

ISO 1 et objectif stratégique 3

En référence à cet objectif stratégique, les territoires soulignent, pour la programmation 2021-2027, la nécessité d'optimiser les ressources financières disponibles.

À cette fin et sur la base de l'expérience de 2014-2020, la nécessité de procéder d'un point de vue méthodologique est soulignée, avec des lignes d'action séquentielles pour éviter les redondances et les chevauchements.

D'un point de vue spécifique, l'expérience des groupes de projets (par exemple GECT-ILES en tant que cadre de NECTEMUS et CIRCUMVECTIO, et EASY-LOG), est considérée comme un élément très positif capable de faciliter la participation des parties prenantes, de promouvoir les économies d'échelle, de favoriser une communication concentrée et efficace, de réduire les frais de gestion.

La création de groupes de coopération territoriale européenne (tels que le GECT transport Corse-Sardaigne), sont des outils très utiles et efficaces pour le développement d'une continuité territoriale transfrontalière tant pour le transport de fret que de passagers.

ISO 1 et Objectif Stratégique 4

En ce qui concerne l'objectif stratégique 4, les territoires soulignent la nécessité de travailler sur plusieurs types de projets. Entre autres :

- Actions de renforcement des capacités adressées aux communautés locales (public-privé) pour l'activation d'actions d'innovation et d'autonomisation sur le territoire à travers la coopération transfrontalière (application de bonnes pratiques ayant un fort impact sur les différents territoires) ;
- Les actions d'expérimentation à petite échelle (générées par exemple par des projets stratégiques à grande échelle) qui :
 - favorisent la modélisation d'actions innovantes visant à responsabiliser les communautés locales et les institutions qui les gouvernent, et promouvoir des approches innovantes dans les domaines économique, social, éducatif, environnemental, etc.
 - prévoient une stratégie claire pour la transférabilité et la durabilité du modèle développé.

Création de clusters thématiques avec des projets stratégiques (macro) et expérimentaux (micro).

Le développement d'alliances de formation entre les entreprises, les universités, les agences pour l'emploi et les institutions de formation

ISO 1 et Objectif Stratégique 5

En référence à l'objectif stratégique 5, les territoires soulignent la nécessité de renforcer la gouvernance (entendue comme le pilotage), pour l'ensemble de l'espace de coopération, dans la phase d'élaboration des propositions de projets, afin d'optimiser l'offre de projets, l'utilisation des ressources et les impacts qui en découlent pour les bénéficiaires.

Parmi les contributions exprimées par les territoires, on peut citer les suivantes

- La proposition visant à promouvoir et à renforcer le réseau de points de contact régionaux qui réalisent des activités de formation sur les aspects de gestion des programmes et de suivi des projets et le soutien opérationnel aux partenaires des projets sur le territoire. Les points de contact régionaux pourraient organiser des échanges de bonnes pratiques avec les citoyens et les partenaires de différents projets dans le cadre de séminaires thématiques.
- la proposition de créer un réseau territorial d'acteurs s'occupant des financements européens (tels qu'Europe Direct, les centres d'information, les associations, les autorités locales) pour servir de lien entre l'AG et le territoire et s'occuper des activités de communication, d'information, de suivi et de programmation.

Autres thèmes liés à l'ISO 1

La caractérisation maritime de ce programme est centrale et caractérise fortement l'espace transfrontalier. Face à la multiplicité des acteurs impliqués, la programmation des activités qui y sont liées est plutôt articulée et complexe. À cela s'ajoute la nécessité d'intégrer les effets du changement climatique sur les côtes, dans les stratégies d'investissement pour le développement des zones côtières.

Il existe de nombreuses initiatives au niveau européen consacrées à des aspects spécifiques tels que : le transport maritime durable (GNL, zone de contrôle des émissions polluantes, autoroutes de la mer), l'aquaculture durable et innovante à valeur ajoutée, l'accélération des modèles de business du tourisme durable, la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la formation et l'économie circulaire et les déchets marins.

Parmi les actions de gouvernance à mettre en œuvre dans le cadre de l'IOS1, le RSUD suggère : la création d'une assemblée maritime transfrontalière pour promouvoir les échanges et fédérer pour renforcer la politique maritime et côtière de la région. Avec 5 commissions thématiques pour mettre en œuvre des actions concrètes : Génie écologique côtier ; pêche-aquaculture ; nautisme ; Énergie marine ; Sensibilisation.

8 Interreg Specific Objective (ISO) 2: "A safer and more secure Europe": "synthèse des contributions

ISO 2 - Under Interreg programmes, the ERDF and, where applicable, the external financing instruments of the Union may also contribute to the external Interreg specific objective 'a safer and more secure Europe', in particular by actions in the fields of border

crossing management and mobility and migration management, including the protection of migrants.

L'objectif spécifique d'Interreg "Une Europe plus sûre", bien qu'il soit davantage lié aux actions relatives à la gestion des points de passage des frontières et à la gestion de la mobilité et des migrations, il aborde également les aspects liés à la protection des migrants. En ce qui concerne ce dernier, il a donc certaines interrelations avec l'OS4 (os iii, intégration socio-économique des groupes vulnérables).

Dans ce sens, et en référence spécifique à l'OS4, les délégations ont rappelé le thème de la mauvaise narration de la migration qui entrave les processus d'inclusion nécessaires au développement durable de la zone et la nécessité de promouvoir, par conséquent, une narration positive de la migration et d'activer les processus d'inclusion de nombreux points de vue.

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉFIS DU NOUVEAU PROGRAMME : PRIORITÉS

1 Avant-propos

Les principes directeurs pour la définition du nouveau programme sont les suivants : Concentration, Coordination/démarcation, Continuité.

1. **Concentration thématique** : L' article 15 de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions spécifiques sur l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) stipule que au moins 60 % des dotations du FEDER sont alloués à trois objectifs stratégiques au maximum . En outre, jusqu'à 15 % des dotations du FEDER et, le cas échéant, des instruments de financement extérieur de l'Union au titre des priorités autres que celles relatives à l'assistance technique pour chaque programme Interreg relevant des volets 1, 2 et 3 sont alloués à l'objectif spécifique à Interreg «une meilleure gouvernance Interreg» et jusqu'à 10 % peuvent être alloués à l'objectif extérieur spécifique à Interreg «une Europe plus sûre et mieux sécurisée». La condition de la concentration thématique devient encore plus déterminante face à une probable réduction des ressources disponibles, et exige une approche fortement stratégique dans le choix des objectifs, des objectifs stratégiques, des objectifs spécifiques et des actions correspondantes.

2. **Coordination/Démarcation** : L'approche stratégique mentionnée au point précédent, et aussi à cause de la disponibilité réduite des ressources, exige une coordination efficace avec d'autres programmes de coopération qui insistent sur le même territoire, afin d'éviter les redondances et les chevauchements. ¹

3. **Continuité avec la programmation précédente** : l'expérience de la programmation précédente et les enseignements qui en ont été tirés sont d'une importance fondamentale pour une définition efficace de la nouvelle stratégie de programme. Le choix d'une démarche cohérente avec les résultats de l'expérience passée permet un choix raisonné des objectifs et des actions du nouveau programme, en évitant de proposer des voies qui ne sont pas adaptées aux possibilités de l'espace de coopération.

Les indications contenues dans le document "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area"

- **Environnement et sécurité de la navigation** : une mer Méditerranée propre, saine et sûre avec des niveaux réduits de polluants, une réduction des déchets marins, des habitats sains favorisant une biodiversité marine durable et une navigation sûre.
- **La dimension insulaire** : dans cette zone, il est nécessaire de prévoir des mesures visant à relever les défis spécifiques et communs auxquels sont confrontées les communautés insulaires, par rapport aux régions côtières continentales. Il existe de sensibles différences et divergences entre les régions de la zone frontalière maritime de la mer Méditerranée. Il est clair que pour de nombreux indicateurs, il existe une " distinction " majeure entre les régions continentales et les régions insulaires (et les nations insulaires).
- Promouvoir la **croissance bleue**. Il y a un large consensus sur le fait que l'économie bleue est d'une grande portée pour la zone, mais les preuves de ces dernières années indiquent que les progrès ont

¹ conformément aux documents "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area" et "Orientation Paper Transnational cooperation programme, interreg Euro-Mediterranean area 2021-2027"

été lents. Les données indiqueraient la justification d'actions sur plusieurs questions au sein de l'économie bleue, notamment la promotion de l'innovation /RTD "bleue", la biotechnologie bleue, le transport maritime durable/propres, les énergies renouvelables, le tourisme côtier, etc.

- **Le tourisme durable.** Dans le contexte d'une initiative plus large de croissance bleue, il est clair que l'action visant à développer le tourisme durable, un sous-thème de l'économie bleue, doit être une priorité. Le tourisme est un élément important de l'économie de la zone. Plusieurs indicateurs confirment que le tourisme, et en particulier le tourisme étranger, est un élément extrêmement important des économies de la zone frontalière maritime de la Méditerranée. Le secteur est confronté à un certain nombre de défis communs à toute la zone (par exemple, la saisonnalité, la protection du patrimoine culturel) et est reconnu comme un secteur clé qui a un impact sur l'état actuel et futur de l'environnement dans la zone. Le soutien pourrait se concentrer sur des types innovants de tourisme transfrontalier durable liés, par exemple, à l'environnement marin et au patrimoine culturel.
- **Accessibilité et connectivité.** La mer Méditerranée elle-même constitue un obstacle très significatif et l'accessibilité est perçue comme un obstacle à la coopération. L'amélioration de l'accessibilité comporte plusieurs dimensions, mais devrait comprendre des mesures visant à la fois à améliorer les liaisons maritimes, lorsqu'elles sont moins développées mais encore réalisables, et à accroître l'accessibilité de l'arrière-pays des principaux points de connexion (ports), de manière à améliorer les interactions terre-mer et à relier efficacement les réseaux et liaisons terrestres existants et prévus (y compris, en particulier, les liaisons avec les grands réseaux TEN-T terrestres, le cas échéant) aux liaisons maritimes.). Compte tenu du budget limité des programmes Interreg de coopération transfrontalière, cela implique principalement des mesures non contraignantes ou des infrastructures à petite échelle. Les infrastructures à grande échelle devraient être financées par des programmes nationaux ou régionaux.
- **Zones naturelles et protégées et patrimoine culturel :** la zone comprend de nombreuses zones naturelles et protégées importantes, ainsi qu'un grand nombre de sites protégés en tant que patrimoine culturel. Elle relève donc des défis communs pour assurer la conservation de ces zones et sites. Il peut s'agir d'un thème distinct ou d'une sous-priorité au sein d'un thème environnemental et/ou d'un thème de tourisme durable.
- **L'innovation, l'économie de la connaissance (KE), l'économie numérique.** Bien que la région ait une capacité d'innovation relativement faible, il existe un certain potentiel en matière d'innovation/KE/numérique. En outre, il existe des besoins communs considérables en matière de nouveaux développements liés aux défis environnementaux, au transport durable, aux produits touristiques durables, à la croissance bleue, etc. Il est possible d'obtenir une plus grande valeur en concentrant le soutien à l'innovation dans des domaines thématiques prioritaires tels que la croissance bleue, le tourisme durable, l'environnement maritime, la sécurité maritime et les défis spécifiques des îles, et non dans les programmes d'innovation eux-mêmes.
- **Qualité de la gouvernance.** Les données indiquent un réel besoin dans certaines parties de la zone méditerranéenne d'améliorer la qualité de la gouvernance et cette dimension devrait être clairement et explicitement incluse dans la conception et le développement des interventions. Il convient toutefois de noter que les interventions transfrontalières ne peuvent jouer qu'un rôle limité dans le traitement des questions centrales de gouvernance et d'administration. Les actions possibles peuvent être soutenues dans le cadre de l'objectif spécifique d'une meilleure gouvernance d'Interreg.

2 Identifier les priorités : la méthode proposée

Nous avons défini un parcours pour prioriser les DÉFIS exprimés par les territoires du programme en référence, pour l'instant, aux objectifs stratégiques 1, 2, 3, 4 et 5.

L'intention est d'identifier les objectifs spécifiques sur lesquels l'action du programme devrait se concentrer.

Afin de définir les priorités, nous avons évalué chaque défi sur la base de deux macro-indicateurs :

A. Cohérence avec la programmation 2014-2020

B. Cohérence avec la programmation 2021-2027

Pour chacun d'eux, les critères d'évaluation et les scores ont été définis. Le tableau donne des détails sur les critères d'évaluation.

Tableau 1 – Méthode pour la « définition des priorités »

Objet de l'évaluation	Macro- indicateur d'évaluation	Indicateurs de base	Scores	Score pour chaque macro-indicateur	TOTAL
Chaque DÉFI proposé par les délégations	A. Cohérence avec la Programmation 2014-2020	Indicateur de résultat	Cohérent=2; Non cohérent=0 Assez cohérent=1	Score obtenu	SCORES MOYENS (A+B)/2
	B. cohérence avec la Programmation 2021-2027	Cohérence avec l'Annexe I ² = Est-il cohérent avec les codes d'intervention ?	Cohérent=2; Non cohérent=0 Assez cohérent=1	Score moyen	
		Aptitude = promeut-il le développement intégré du territoire ?	Cohérent=2; Non cohérent=0 Assez cohérent=1		
		Pertinence= est-il cohérent avec les indications du MOP ?	Cohérent=2; Non cohérent=0 Assez cohérent=1		

² Proposition de Règlement portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas

3 Propositions de stratégie pour l'OS. 1 "Une Europe plus intelligente"

Note méthodologique : Les règlements relatifs à la politique de cohésion 2021-2027 n'ont pas encore été approuvés. Lors de la rédaction de ce document, ont été pris en compte les objectifs spécifiques énoncés dans la proposition de règlement FEDER de la Commission européenne dans la version actualisée en fonction de l'état actuel des négociations.³

La formulation actuelle des objectifs est différente des propositions de règlement approuvées par la Commission européenne, notamment en ce qui concerne les objectifs spécifiques i) et iv). En ce qui concerne le score obtenu pour chaque objectif spécifique, il est rappelé que, lorsque celui-ci prévoit des domaines non prévus dans la programmation 2014-2020, le score relatif à la cohérence des défis évalués avec cette dernière sera nécessairement inférieur. Dans ce cas précis, ce qui précède peut avoir eu un impact sur le score de l'Objectif stratégique ii). Nous suggérons que la question de la numérisation ait une dimension transversale par rapport aux objectifs choisis, compte tenu de sa pertinence potentielle en raison des effets post-COVID-19.

Les indications provenant du document "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area "	
▪	L'esprit d'entreprise peut être soutenu s'il répond aux besoins locaux et favorise la coopération entre pays voisins. Les activités liées à l'économie bleue devraient être encouragées, éventuellement en coopération avec les programmes <i>mainstream</i> et par le biais de stratégies régionales de spécialisation intelligente et de clusters liés au thème.
▪	Le soutien à l'innovation doit s'aligner sur des stratégies de spécialisation intelligentes et les interventions doivent correspondre à des besoins locaux partagés. Dans tous les cas, l'innovation est un thème qui peut être développé dans un cadre de coopération plus large, avec d'autres programmes maritimes méditerranéens ou transfrontaliers transnationaux.
▪	Le soutien à l'innovation, à l'économie de la connaissance et à l'économie numérique est étroitement lié aux questions de l'économie bleue.
▪	Les actions en matière de tourisme durable doivent avoir une base transfrontalière solide en coopération avec les programmes principaux.
▪	Défis spécifiques liés à l'insularité

Le tableau suivant montre le classement des objectifs spécifiques sur la base des défis exprimés par les territoires du programme

Le classement	os	Score
1	iii) – enhancing growth and competitiveness of SMEs, including by productive investments;	1,45

³ 12 February 2020 - WK 1707/2020 INIT (COREPPER_Outcome Technical meetings: 9, 23 and 30 January 2020)

2	iv) --developing skills for smart specialisation, industrial transition and entrepreneurship;	1,28
3	i) enhancing research and innovation capacities and the uptake of advanced technologies;	1,17
4	ii) reaping the benefits of digitisation for citizens, companies and governments	0,75

Scénarios possibles

Conformément aux principes de Concentration, Coordination/Démarcation et Continuité indiqués au début de ce document.

Le scénario qui a semblé prévaloir lors de la discussion des délégations au sein de la Task Force 2 le 13 mai est le scénario 1 "Modernisation et modèles intelligents et durables pour l'attractivité des territoires".

Toutefois, nous présentons également le scénario qui n'a pas prévalu, pour une vue d'ensemble.

Scénario 1 " Modernisation et modèles intelligents et durables pour l'attractivité des territoires "

objectif spécifique iii)

- *enhancing growth and competitiveness of SMEs, including by productive investments*

objectif spécifique iv)

- *developing skills for smart specialisation, industrial transition and entrepreneurship;*

Le scénario 1 prend en compte le résultat de l'exercice des priorités et envisage donc de concentrer les interventions du programme sur les objectifs spécifiques **os.iii)** et **os.iv)**.

Le programme pourrait se concentrer sur des actions vouées à :

iii)

- La compétitivité des PME et leur présence dans les chaînes de valeur internationale.
- Le soutien à la numérisation des PME pour soutenir l'innovation technologique et la mise à niveau des filières dans la zone transfrontalière.
- La promotion des synergies entre les acteurs des filières transfrontalières (économie bleue, économie verte, agroalimentaire) et les autres acteurs dans un but de complémentarité.
- Le soutien et la promotion des réseaux d'entreprises qui, dans les secteurs prioritaires de l'économie transfrontalière, mettent en œuvre des actions internes d'économie circulaire et/ou travaillent à l'amélioration de la durabilité environnementale, économique et sociale de leur activité.
- Le renforcement de l'accès au crédit dans l'espace de coopération, en réunissant les différents acteurs impliqués, dans des initiatives de rencontre et de confrontation avec le tissu entrepreneurial et en apportant un soutien aux entreprises pour apprendre à dialoguer avec les différents types de fournisseurs de crédit.

- La création et/ou la consolidation de réseaux transfrontaliers et/ou sectoriels de services qualifiés aux entreprises (TPME) nouveaux et existants dans la zone de coopération ;
- Promouvoir et développer des clusters pôles technologiques transfrontaliers dans des secteurs prioritaires (économie bleue, économie verte,...).

iv)

- Le développement des compétences et des stratégies des acteurs publics et des PME dans des secteurs innovants spécifiques afin de faciliter leur intégration avec d'autres secteurs économiques, dans le but d'augmenter le chiffre d'affaires, la productivité et la réduction des coûts (par exemple, l'économie circulaire, l'industrie 4.0, etc).
- Définir des stratégies et des modèles de gouvernance pour des zones homogènes de l'offre touristique qui renforcent un développement durable du secteur et favorisent des politiques spécifiques dans le but de structurer/améliorer un système de gestion des politiques touristiques (autres que les actions de promotion) au niveau transfrontalier qui tienne également compte des dynamiques particulières liées à l'insularité.
- Soutenir les complémentarités entre les zones du territoire afin de faire ressortir leur interdépendance et de créer un système.

Scénario 2 "Modernisation, recherche et innovation pour la compétitivité des territoires".

objectif spécifique iii)

- *enhancing growth and competitiveness of SMEs, including by productive investments*

objectif spécifique i)

- *enhancing research and innovation capacities and the uptake of advanced technologies;*

Thèmes transversaux

Les questions de numérisation peuvent être considérées comme transversales dans les scénarios, notamment compte tenu des impacts de la crise sanitaire du Covid 19 sur les territoires.

4 Propositions de stratégie pour l'OS. 2 « Une Europe plus verte »

Note méthodologique : Les règlements relatifs à la politique de cohésion 2021-2027 n'ont pas encore été approuvés. Lors de la rédaction de ce document, ont été pris en compte les objectifs spécifiques énoncés dans la proposition de règlement FEDER de la Commission européenne dans la version actualisée en fonction de l'état actuel des négociations.

En ce qui concerne le score obtenu pour chaque objectif spécifique, il est rappelé que, lorsque celui-ci prévoit des domaines non prévus dans la programmation 2014-2020, le score relatif à la cohérence des défis évalués avec cette dernière sera nécessairement inférieur.

Les indications provenant du document "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area "	
▪	Coopérer et se coordonner avec d'autres programmes maritimes et transnationaux transfrontaliers dans la région méditerranéenne sur des questions liées à la protection de l'environnement et du littoral, au changement climatique, à la gestion des risques et au développement des énergies renouvelables.
▪	La sécurité maritime est une problématique importante pour la zone transfrontalière et peut être développée en étroite collaboration avec d'autres programmes méditerranéens de coopération transfrontalière maritime.
▪	Continuer les efforts en matière de gestion commune des risques naturels
▪	Promouvoir la gestion commune des sites protégés.
▪	En coopération avec les programmes <i>mainstream</i> , la zone transfrontalière peut se concentrer sur des actions communes liées à la gestion des déchets dans la région (déchets en mer et en particulier les plastiques) et au recyclage (échange de données, campagnes de sensibilisation, etc.).
▪	Défis spécifiques liés à l'insularité

Le tableau suivant montre le classement des objectifs spécifiques sur la base des défis exprimés par les territoires du programme

Par rapport à la version précédente de ce document, certains changements sont intervenus dans la formulation des objectifs stratégiques et spécifiques au fur et à mesure de la progression des négociations. Lorsque le changement a eu un impact sur la répartition des défis, ceux-ci ont été correctement reclassés dans les os et toute réévaluation a été effectuée.

Sur la base de ces changements, le classement peut avoir subi de légères variations.

Le classement	Objectifs spécifiques	Score
1	<i>os iv) promoting climate change adaptation, risk prevention and disaster resilience;</i>	1,74
3	<i>os.vii) enhancing nature protection and biodiversity, green infrastructure in particular in the urban environment, and reducing pollution;</i>	1,70
3	<i>os viii) " promoting sustainable multimodal urban mobility"</i>	1,62
4	<i>os .vi) promoting the transition to a circular economy</i>	1,50
5	<i>os.v) promoting sustainable water management;</i>	1,17
6	<i>os ii) promoting renewable energy</i>	0,94
7	<i>os.iii) developing smart energy systems, grids and storage outside TEN-E</i>	0,83
8	<i>os i) promoting energy efficiency and reducing greenhouse gas emissions</i>	0,79

Scénarios possibles

Conformément aux principes de Concentration, Coordination/Démarcation, Continuité, en référence à l'OS2 « Une Europe plus verte », le scénario qui a apparemment prévalu lors de la discussion des délégations au sein de la Task Force 2 le 13 mai est le scénario 2 "Une zone transfrontalière résistante et économe en ressources".

Scénario 2 : "Une zone transfrontalière résiliente et économe en ressources"

objectif spécifique iv)

- *promoting climate change adaptation, risk prevention and disaster resilience;*

objectif spécifique vii)

- *enhancing nature protection and biodiversity, green infrastructure in particular in the urban environment, and reducing pollution;*
- **os partiellement similaires --> viii) , i), ii), iii)**

objectif spécifique vi)

- *promoting the transition to a circular economy;*
- **os partiellement similaires ---> i), ii), iii), viii)**

Le scénario 2 prend en compte le résultat de l'exercice des priorités et envisage donc de concentrer les interventions du programme sur les objectifs spécifiques **iv)**, **vii)** et **vi)**.

Le programme pourrait se concentrer sur des actions qui pourraient être orientées à :

iv)

- Améliorer la sensibilité aux risques naturels des différents groupes cibles
- Capitaliser sur ce qui a été développé dans les programmes précédents
- Développer et diffuser des outils de surveillance, d'anticipation, d'alerte et de gestion des émergences liées aux risques naturels ;
- Promouvoir un aménagement du territoire qui garantisse sa résistance aux risques naturels
- Promouvoir la synergie entre l'eau, la biodiversité, les risques et les politiques économiques.
- Développer des stratégies intégrées de communication et d'éducation environnementale pour la diffusion des principes de gestion intégrée des zones côtières ;
- Promouvoir des stratégies pour la gestion intégrée des zones côtières
- Soutenir le développement de systèmes TIC pour une navigation sûre et la création de systèmes de surveillance communs contre l'ensablement des ports
- Soutenir la construction des infrastructures nécessaires à la prévention des risques (tant les investissements structurels visant à renforcer les réseaux de surveillance que les actions pilotes).

- Renforcer la culture de la durabilité et de la responsabilité environnementale chez les opérateurs économiques pour que ceux-ci s'adaptent au changement climatique.
- La résilience des systèmes de production aux phénomènes naturels : la résilience des structures et des infrastructures aux phénomènes naturels.

vii)

- Développer des projets et mettre en place des réseaux transfrontaliers pour la conservation des espèces telles que ceux pour la protection des mammifères et des tortues de mer (Biodiversité)
- Protéger, préserver et améliorer le capital naturel de l'espace maritime transfrontalier, en limitant la pression anthropique, également par des actions inclusives impliquant les institutions publiques, les catégories économiques, le troisième secteur et les citoyens (Patrimoine naturel).
- Réduction de la pollution de l'environnement marin et traitement des déchets qui y sont liés (Pollution)

vi)

- Renforcer les expériences de voies d'optimisation de l'utilisation des ressources en termes de symbiose industrielle plutôt que d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
- Déclencher le cercle vertueux des filières circulaires pour l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité des citoyens et le développement d'actions transversales pour accroître la sensibilisation et l'optimisation de la filière.
- Renforcer les compétences technico-scientifiques des opérateurs (tant publics que privés) par un processus d'accompagnement sur le terrain qui conduit à l'expérimentation de solutions améliorées du point de vue environnemental, social et sanitaire.
- Renforcer l'échange de flux de matières (résidus de produits, déchets, etc.) entrant et sortant des entreprises de l'espace de coopération.
- Soutenir la création de chaînes d'approvisionnement au sein de l'économie circulaire : la récupération et le recyclage des déchets et débris issus de la pêche, de l'aquaculture et des activités de loisirs et leur réadmission ultérieure dans le cycle de production (nouveaux matériaux et produits à usage énergétique).
- Mettre en œuvre des instruments et des mesures pour prévenir et atténuer la pollution due aux déchets collectés en mer (par exemple, les plastiques).

Aux fins d'une vue d'ensemble, voici le scénario qui n'a pas prévalu.

Scénario 1 “ Un espace transfrontalier résilient et à faible émission de CO2 ”

objectif spécifique iv)

- *“favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques, la gestion et la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, y compris les tremblements de terre, les incendies de forêt, les inondations et les périodes de sécheresse, en tenant compte d’approches fondées sur les écosystèmes ”*

objectif spécifique vii)

- *“améliorer la protection de la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire la pollution”*

objectif spécifique viii)

- *promoting sustainable multimodal urban mobility*

5 Propositions de stratégie pour l'OS. 3 " Une Europe plus connectée "

Les indications contenues dans le document "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area"

- Améliorer l'accessibilité et la connectivité : principalement des mesures souples ou des infrastructures à petite échelle
- Une coordination étroite avec le programme transnational MED, ainsi qu'avec les programmes nationaux et régionaux financés par l'UE, doit être assurée, tant lors de la programmation que de la mise en œuvre.
- Il n'est pas possible pour le programme maritime de coopération transfrontalière de mettre en œuvre de grands projets d'infrastructure dans le secteur des transports (par exemple, les ports). Toutefois, des actions souples, visant à améliorer la connectivité, pourraient être envisagées dans le cadre du programme de coopération transfrontalière, ou en coopération avec des programmes traditionnels ou d'autres programmes de coopération transfrontalière.
- L'adoption d'un billet électronique pour tous les transports publics, disponibles dans une vaste zone transfrontalière, pourrait accroître l'attractivité du territoire. Toutefois, compte tenu des complexités juridiques, administratives et financières d'une telle intervention, la coopération avec d'autres programmes de coopération transfrontalière dans ce domaine (et notamment avec le programme ALCOTRA) est à considérer.

Le tableau suivant montre le classement des objectifs spécifiques en fonction des défis exprimés par les territoires du programme.

Par rapport à la version précédente de ce document, certains changements sont intervenus dans la formulation des objectifs stratégiques et spécifiques au fur et à mesure de la progression des négociations. Lorsque le changement a eu un impact sur la répartition des défis, ceux-ci ont été correctement reclassés dans les DO et toute réévaluation a été effectuée.

Sur la base de ces changements, le classement peut avoir subi de légères variations. Cela est particulièrement vrai pour l'OS "promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable" qui a été retiré de l'OS3 et inclus dans l'OS2 en tant qu'objectif spécifique viii. Les défis connexes, le cas échéant, ont donc été déplacés au sein de l'OS2 en tant qu'objectif spécifique viii.

Classement	objectifs spécifiques	Score
1	os (iii) <i>developing and enhancing sustainable, climate resilient, intelligent and intermodal national, regional and local mobility, including improved access to TEN- T and cross-border mobility;</i>	1,57
3	os (i) <i>enhancing digital connectivity;</i>	0,50
n.c	os (ii) <i>developing a sustainable, climate resilient, intelligent, secure and intermodal TEN-T;</i>	n.a

Scénarios envisageables

Conformément aux principes de Concentration, Coordination/démarcation, Continuité, en référence à l'OS2 " Une Europe plus verte ", en vertu des modifications apportées en référence à l'objectif spécifique iv, ainsi que des préférences exprimées par les délégations dans la Task

Force du 12 juin, le scénario de référence est le scénario 2 " Promouvoir la connectivité physique et numérique de l'espace transfrontalier ".

Scénario 2 " Promouvoir la connectivité physique et numérique de l'espace transfrontalier "

objectif spécifique iii)

- *Developing and enhancing sustainable, climate resilient, intelligent and intermodal national, regional and local mobility, including improved access to TEN- T and cross-border mobility*

objectif spécifique i)

- *enhancing digital connectivity;*

Le scénario 2 prend en compte les premier et troisième objectifs spécifiques qui résultent de l'exercice des priorités. Il envisage ainsi de concentrer les interventions du programme sur les objectifs spécifiques **iii), i)**.

Avec ce scénario, le programme vise à promouvoir un système de transport sécurisé, abordable, accessible et durable tant au niveau transfrontalier que dans la dimension urbaine.

Les actions qui pourraient être développées dans le cadre de ce scénario sont cependant des actions "douces" et pourraient concerner à la fois le développement d'approches intégrées (analyses, modèles, protocoles, plans, etc.) et l'expérimentation d'actions spécifiques.

Dans ce contexte, la coordination avec d'autres programmes de coopération territoriale européenne (CTE) opérant sur le OS3 est plus pertinente que jamais, également en vue d'une éventuelle capitalisation commune.

Le programme pourrait se concentrer sur les défis/actions visant à soutenir :

- L'analyse et le développement d'actions visant à faciliter les déplacements dans l'espace transfrontalier ;
- Le développement de modèles de gouvernance transfrontaliers visant à favoriser l'intermodalité transfrontalière ;
- La définition de protocoles de sécurité communs au niveau transfrontalier pour le transport de fret (et en particulier de fret dangereux), à la fois par rail et par route, en capitalisant, si possible, sur les résultats obtenus par les projets réalisés dans le cadre de la CTE ;
- Élaboration de plans communs pour la construction d'infrastructures de stockage de carburants alternatifs ;
- Développement d'outils TIC pour favoriser la mobilité intermodale transfrontalière ;
- Promotion d'expériences pilotes de billetterie intégrée au niveau de territoires individuels ou de zones géographiques spécifiques afin de promouvoir le développement d'un système de transport intermodal au niveau transfrontalier ;

Dans ce cas, le scénario met en évidence les besoins de connectivité numérique tels qu'ils ressortent du MOP et du document d'orientation, tout en prenant en considération la connectivité physique de l'espace transfrontalier.

Aux fins d'une vue d'ensemble, voici le scénario qui n'a pas prévalu.

Scénario 1 “ Une multimodalité durable ”

objectif spécifique iii)

- *Developing and enhancing sustainable, climate resilient, intelligent and intermodal national, regional and local mobility, including improved access to TEN- T and cross-border mobility*

objectif spécifique iv)

- *promoting sustainable multimodal urban mobility;*

6 Propositions de stratégie pour l'OS. 4" Une Europe plus sociale

"

Les indications provenant du document "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area "

- Promouvoir la croissance bleue en tant que thème horizontal/transversal
- Dans la zone frontalière maritime, des "projets d'éducation" et de "santé" peuvent être développés s'il existe une forte composante de coopération transfrontalière. Sur la base de besoins communs bien identifiés, des actions telles que le développement des compétences et les échanges d'étudiants peuvent être soutenues.
- L'apprentissage systématique de la langue du pays frontalier doit être considéré comme une priorité.

Le tableau suivant montre le classement des objectifs spécifiques en fonction des défis exprimés par les territoires du programme.

Lors de la rédaction du présent document, les objectifs spécifiques énoncés dans la proposition de règlement FEDER de la Commission européenne ont été pris en compte à ce stade des négociations.⁴

Classement	Objectifs spécifiques	Score
1	os (i) <i>enhancing the effectiveness of labour markets and access to quality employment through developing social innovation and infrastructure;</i>	1,30
2	os (ii) <i>training and lifelong learning through developing infrastructure;</i>	1,25
3	os (iii) <i>increasing the socioeconomic integration of marginalised communities, migrants and disadvantaged groups, through integrated measures including housing and social services;</i>	1,17
3	os (iv) <i>ensuring equal access to health care through developing infrastructure, including primary care;</i>	1,17

⁴ 12 February 2020 - WK 1707/2020 INIT (COREPPER_Outcome Technical meetings: 9, 23 and 30 January 2020). Le 28 mai 2020, la Commission a présenté une proposition de règlement (COM(2020) 452 final) introduisant un nouvel objectif spécifique au sein de l'objectif stratégique 4, consacré au rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale. L'AG suivra les progrès des négociations également en ce qui concerne cette nouveauté

Scénarios envisageables

Scénario 1 : "Soutenir la qualification du capital humain et rendre le marché du travail transfrontalier plus performant"

objectif spécifique i)

- *enhancing the effectiveness of labour markets and access to quality employment through developing social innovation and infrastructure;*

objectif spécifique ii)

- *training and lifelong learning through developing infrastructure;*

Le scénario 1 tient compte des résultats de l'exercice de définition des priorités et envisage donc de concentrer les interventions du programme sur les objectifs spécifiques (i), (ii). Ce scénario se concentre sur l'efficacité du marché du travail et les aspects liés à l'emploi, ainsi que sur les parcours de qualification du capital humain. L'accent mis sur les filières transfrontalières et, parmi celles-ci, les filières qui font partie de l'économie bleue, en constitue le caractère distinctif.

En détail :

En ce qui concerne l'os i), le programme pourrait se concentrer sur des défis/actions communs visant à :

- Soutenir des stratégies communes pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de travail, éventuellement par le biais d'instruments intégrés et spécifiques d'accompagnement ;
- Soutenir le développement de la gouvernance en matière d'emploi (notamment services) au niveau transfrontalier et dans des secteurs spécifiques (économie bleue ?) ;
- Promouvoir des stratégies transfrontalières pour favoriser l'entrée dans le marché du travail des jeunes. Dans ce contexte, une attention particulière peut être accordée aux jeunes qui ne sont ni aux études, ni en emploi, ni en formation (NEEF) ;
- Promouvoir des actions visant à soutenir les transitions professionnelles. Il s'agit d'aider les personnes à différents stades de leur carrière dans un contexte de marché du travail en mutation (ce qu'on appelle les "marchés du travail de transition") ;
-

En ce qui concerne l'os (ii), le programme pourrait se concentrer sur des défis/actions communs visant à soutenir :

- La qualification du capital humain, notamment en ce qui concerne les filières prioritaires transfrontalières (économie bleue) ;

- Des alliances et des réseaux de formation - au niveau régional, interrégional ou transnational - pour les professions maritimes, nautiques, portuaires et logistiques, en accord avec la stratégie régionale de spécialisation intelligente (RIS3) ;
- L'harmonisation des systèmes d'éducation et de formation et des compétences dans la zone transfrontalière (en se référant également aux secteurs prioritaires transfrontaliers) ;
- Le développement des compétences en matière d'industrie 4.0 et en liaison avec les éventuels plans de reconversion, de restructuration et de ré-industrialisation des entreprises ;
- La coopération euro-méditerranéenne, par exemple par la création d'un réseau d'organismes de formation pour améliorer la mobilité des étudiants, en particulier dans le domaine maritime ;
- ...

Scénario 2 " Renforcer l'accès à l'emploi et aux services sociaux et de santé

"

objectif spécifique i)

- *enhancing the effectiveness of labour markets and access to quality employment through developing social innovation and infrastructure;*

objectif spécifique iv)

- *ensuring equal access to health care through developing infrastructure, including primary care;*

objectif spécifique iii)

- *increasing the socioeconomic integration of marginalised communities, migrants and disadvantaged groups, through integrated measures including housing and social services;*

Le scénario 2 tient compte le résultat de l'exercice des priorités et envisage ainsi de concentrer les interventions du programme sur les objectifs spécifiques (i), (iv) et (iii).

Le programme pourrait soutenir des stratégies communes visant à faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande de travail, éventuellement par le biais d'instruments d'accompagnement spécifiques, et éventuellement en privilégiant les secteurs prioritaires transfrontaliers (économie bleue).

En ce qui concerne l'os (iv), le programme pourrait se concentrer sur des défis/actions communs visant à développer :

- Des stratégies pour le développement de services digitaux innovants pour la santé (télémédecine, soins de santé de proximité) bénéficient à tous et concernent, par exemple, les zones les plus isolées ;

- Des stratégies visant à soutenir les méthodes innovantes et nouvelles approches pour gérer le vieillissement de la population en profitant des avantages de la "Silver Economy" ;
- Des approches innovantes visant à améliorer la qualité de vie des habitants de la zone transfrontalière, en particulier des personnes âgées ;
-

En ce qui concerne l'os (iii), le programme pourrait développer des solutions communes et coordonnées pour le soutien des groupes défavorisés, telles que :

- actions de « welfare » communautaire ;
- des modèles d'insertion professionnelle, notamment des pratiques communes transfrontalières pour la reconnaissance des compétences non-formelles dans les secteurs prioritaires ;
-

En ce qui concerne COVID19, bien qu'il soit actuellement difficile de prévoir des impacts réalistes, il est nécessaire de prendre en compte de nouveaux scénarios sanitaires post-urgence et des besoins de revenus des travailleurs frappés par la crise.

Scénario 3 "Améliorer la qualification du capital humain et l'accès aux services sociaux et de santé".

objectif spécifique ii)

- *training and lifelong learning through developing infrastructure;*

objectif spécifique iv)

- *ensuring equal access to health care through developing infrastructure, including primary care*

objectif spécifique iii)

- *increasing the socioeconomic integration of marginalised communities, migrants and disadvantaged groups, through integrated measures including housing and social services;*

Le scénario 3 tient compte des résultats de l'exercice de définition des priorités et envisage donc de concentrer les interventions du programme sur les objectifs spécifiques ii), iv) et iii).

Ce scénario accorde un rôle prioritaire à l'os ii). Les aspects d'inclusion sociale et de soins de santé précisent le caractère social, inclusif et d'accès aux soins de ce scénario.

En ce qui concerne les défis/actions possibles, il est fait référence aux défis précédents en ce qui concerne les os ii), iv) et iii).

7 Propositions de stratégie pour l'OS. 5 « Une Europe plus proche de citoyens »

Les indications provenant du document "Cross Border Cooperation in the Mediterranean area "

Les actions en faveur du tourisme durable et de la culture, doivent posséder empreinte fondamentale transfrontalière. Ici aussi, une coopération avec les programmes mainstream est souhaitable. Pour la culture et le tourisme, des stratégies locales doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous montre le score moyen obtenu par les défis indiqués par les territoires en référence à l'objectif stratégique 5.

Compte tenu de la spécificité de cet objectif et de son application concrète, on a décidé de considérer l'objectif spécifique **ii)** comme le plus pertinent pour représenter les défis du programme, tant en ce qui concerne la dimension extra-urbaine que la dimension urbaine.

Classement	Objectifs spécifiques	Score
1	os (ii) <i>fostering the integrated social, economic and environmental local development, and cultural heritage, tourism and security, in areas other than urban areas.</i>	1,30
nc	os (i) <i>fostering the integrated social, economic and environmental local development, and cultural heritage, tourism and security in urban areas;</i>	n.c
TOT (moyenne)		1,30

Les éléments distinctifs de cet objectif stratégique (et de ses objectifs spécifiques) sont les suivants :

1. La nécessité d'identifier un **territoire spécifique** ;
2. **Action intégrée** = agir sur plusieurs enjeux en même temps.

Comment identifier le territoire ?

Le territoire est un lieu où il existe un degré intense d'interactions et d'interdépendances et des actions simultanées sont nécessaires dans plusieurs domaines pour son développement futur (éducation, emploi, transport, santé, soutien aux entreprises).

Il peut également s'agir d'un territoire plus petit au sein de la zone du programme.

S'il existe des mécanismes de gouvernance territoriale correspondants, ceux-ci constituent une valeur ajoutée.

Il est également nécessaire que le territoire ait clairement identifié une stratégie dans laquelle les besoins potentiels et les objectifs mesurables sont mis en évidence. La stratégie doit être multisectorielle. Par conséquent, pas d'action isolée mais des projets interconnectés.⁵

Compte tenu des préalables dans le cadre de cet OS on pourrait soutenir, notamment, la définition de **stratégies de développement** pour des **destinations touristiques** spécifiques, ou des territoires identifiés, dans une **perspective multi-sectorielle**.

⁵ Voir: Nathalie Vershelde, European Commission REGIO D2, Using PO5 (in Bringing territoriality to Interreg Programmes 2021-2027 –<http://www.interact-eu.net/download/file/fid/18981>)

Parmi les défis proposés par les territoires, on peut citer, à titre d'exemple, les suivants :

- Soutenir des processus de planification et de programmation partagés entre les entités publiques et privées dans les zones transfrontalières pour les destinations touristiques et/ou les produits touristiques (par exemple, stratégies de marketing communes - co-marketing) ;
- Mise en œuvre de stratégies territoriales urbaines intégrées dans les zones internes, rurales et côtières ;
- Définir des modèles de gouvernance qui améliorent et promeuvent des services à bénéfices multiples (c'est-à-dire pour les communautés et les personnes) et qui favorisent de nouveaux schémas de développement pour les zones rurales et marginales ;
- Donner vie à des projets concrets à petite échelle dans les zones les plus fragiles sur les thèmes liés développement territorial, en utilisant des modèles transférables et reproductibles. Éventuellement, en les enrichissant avec toutes les infrastructures (numériques et non) nécessaires à la croissance du système productif, et le cas échéant, en synergie avec les projets à grande échelle ;
- Développer un système de plans de développement local comme outil de gouvernance et de développement ;
- Développer des stratégies pour relancer les territoires transfrontaliers et leur patrimoine naturel et culturel dans le "post-COVID19" ;
-

8 Hypothèse stratégique pour Interreg Specific Objective (ISO) 1: "Better cooperation governance"

Lors de la rédaction du présent document, les objectifs spécifiques énoncés dans la proposition de règlement FEDER de la Commission européenne ont été pris en compte à ce stade des négociations. Il est nécessaire de souligner que le contenu et la portée de cet objectif sont en évolution.⁶

Le scénario que nous proposons, pour l'ISO 1, reflète davantage les besoins exprimés par les territoires de l'espace transfrontalier.

Ce scénario est lié aux thèmes de la "capacité institutionnelle des autorités publiques" et de la "coopération juridique et administrative".

Scénario 1 "Meilleure gouvernance transfrontalière"

Capacité
institutionnelle des
autorités
publiques/coopération
juridique et
administrative

- Stratégies et plans d'action élaborés et gérés conjointement
- Participation à des programmes de formation communs.
- Solutions aux obstacles juridiques et administratifs transfrontaliers identifiés.
- Signature d'accords administratifs ou juridiques communs.
- Des solutions élaborées en commun
- Observateurs conjoints
-

Parmi les actions/stratégies que les territoires ont proposées dans ce domaine :

- Actions de gouvernance visant à améliorer la qualité des actions transfrontalières en termes d'accessibilité, de culture, de tourisme, de santé, d'innovation, de développement territorial, de nautisme, etc :
 - La mise en place d'une assemblée maritime transfrontalière pour promouvoir les échanges- fédérer pour renforcer la politique maritime et côtière de la région;
 - La création d'un réseau transfrontalier (d'entreprises, de hubs, d'incubateurs, de centres d'expertise) avec des standards minimums communs établis au niveau transfrontalier, et monitorés en termes de performance pour faciliter le développement de projets efficaces et durables.
 - Des actions de gouvernance dans la phase de conception sur des questions à grande échelle, par l'implication d'acteurs tels que les autorités portuaires, les zones marines protégées et d'autres acteurs institutionnels

⁶ Pour plus de détails, voir la présentation de la DG REGIO 1 et 2 lors du séminaire INTERACT sur l'ISO 1, visible sur le lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=OpKfS7r9Y5U&list=PLvYGVfGv4leE_Slg_jpReeiZfpWalQdm6

- La création de groupements européens de coopération territoriale (tels que le GECT transports Corse-Sardaigne), en tant qu'outils utiles et efficaces pour le développement de la continuité territoriale transfrontalière
- La promotion des points de contact régionaux qui réalisent des activités de formation sur les aspects de gestion du programme et de suivi des projets et le soutien opérationnel aux partenaires de projets sur le territoire. Les points de contact régionaux pourraient organiser des échanges de bonnes pratiques avec les citoyens et les partenaires de différents projets dans le cadre de séminaires thématiques.
- La réalisation d'études afin de mieux comprendre les obstacles et les processus
- L'échange d'expériences
- La formation, et l'échange de personnel pour améliorer la capacité institutionnelle
- Post COVID 19 : actions de coordination transfrontalière

9 Hypothèse stratégique pour Interreg Specific Objective (ISO) 2: “A safer and more secure Europe”

Comme indiqué dans la partie 1 du présent document, l'objectif spécifique d'Interreg "Une Europe plus sûre". Bien qu'il soit davantage lié aux actions relatives à la gestion des points de passage des frontières et à la gestion de la mobilité et des migrations, il aborde également les aspects liés à la protection des migrants. En ce qui concerne ce dernier, il a donc certaines interrelations avec l'OS4 (os iii, intégration socio-économique des groupes vulnérables).

Dans ce sens, et en référence spécifique à l'OS4, les délégations ont rappelé le thème de la mauvaise narration de la migration qui entrave les processus d'inclusion nécessaires au développement durable de la zone et la nécessité de promouvoir, par conséquent, une narration positive de la migration et d'activer les processus d'inclusion de nombreux points de vue.